

ensemble

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Année scolaire
2018-2019

Les chiffres de la rentrée

LES ÉLÈVES



12 402 900
écoliers, collégiens
et lycéens

en France métropolitaine et
DOM, public et privé⁽¹⁾

→ **6 747 100** élèves du premier degré

→ **5 655 800** élèves du second degré
soit **3 376 300** collégiens
et **2 279 500** lycéens
(dont **646 100** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS



881 400
agents de l'éducation nationale

qui enseignent dans les premier et second degrés

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



62 250
écoles et établissements
du second degré publics
et privés⁽²⁾
dont **53 200** publics

→ **50 900** écoles

→ **7 150** collèges

→ **4 200** lycées et Erea⁽³⁾

dont **1 450** lycées professionnels

LES DIPLÔMES⁽⁴⁾



87,1 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

88,3 % Taux de réussite au baccalauréat

79,9 % Proportion de bacheliers dans une génération
(hors Mayotte)

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES*



*Nombre moyen
d'élèves par classe

Premier degré

En préélémentaire

24,3 rentrée 2017

24,5 rentrée 2016

En élémentaire

23,3 rentrée 2017

23,7 rentrée 2016

Second degré

En collège

24,7 rentrée 2017

24,6 rentrée 2016

En formations
professionnelles

18,5 rentrée 2017

18,9 rentrée 2016

En formations générales
et technologiques

29,3 rentrée 2017

29,3 rentrée 2016

LA DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE ⁽⁵⁾



6 300 euros par élève
du premier degré

8 580 euros
par collégien

10 870 euros par lycéen
général et technologique

12 380 euros par lycéen
professionnel

⁽¹⁾ Prévision
rentrée 2018

⁽²⁾ Rentrée 2017

⁽³⁾ Erea : Établissement régional
d'enseignement adapté

⁽⁴⁾ Session 2018,
données provisoires

⁽⁵⁾ Année civile 2016,
données provisoires

Édito



En cette rentrée, de la maternelle au lycée, nous amplifions les perspectives ouvertes à la rentrée passée et nous déployons les mesures présentées au cours des mois écoulés. Il s'agit de permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et d'être mieux accompagnés vers leur avenir. Pour cela, il est indispensable de rassembler les Français autour de leur École.

L'École est la colonne vertébrale de la République. Elle est la matrice du destin collectif comme de la réussite de chacun. À ce titre, elle porte une politique de progrès social qui consiste à donner davantage à ceux qui ont besoin de plus. C'est le sens du dédoublement de 4 700 classes supplémentaires en réseaux d'éducation prioritaire. Son objectif est de porter chacun au plus haut de son talent et de son mérite. Cela passe par l'enrichissement des enseignements au collège, le développement de l'éducation artistique, culturelle et sensorielle et la réforme des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Ces transformations sont portées par un état d'esprit, celui de la confiance. Pour les lycéens par exemple, cela signifie davantage de liberté et de temps pour concevoir leur projet d'orientation ainsi que des enseignements nouveaux qui accordent une large place au numérique. Pour les professeurs, cela se traduit par de nouveaux outils, notamment les évaluations en CP, CE1 et 6^e qui leur permettront d'adapter leurs pédagogies aux besoins de leurs élèves. Le renforcement de leur formation et surtout un soutien constant de l'institution les aideront à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Pour les parents, qui sont les premiers partenaires de l'école, il s'agit de mieux les associer par le dispositif Mallette des parents car la confiance réciproque entre eux et l'école est la clé de la réussite des élèves.

Par les connaissances et les valeurs qu'elle transmet, l'École est le socle d'une société fraternelle et sereine. C'est pourquoi le ministère fait de l'accueil des enfants en situation de handicap une priorité. C'est pourquoi aussi, il est indispensable de lutter contre toutes les formes de harcèlement et cela passe notamment par une sensibilisation au risque des écrans. À la rentrée, l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges contribue à la bonne marche des enseignements et à la richesse de la vie collective. Dans le même sens, le principe de laïcité à l'École et celui de l'égalité entre les filles et les garçons sont des valeurs cruciales dont on doit assurer le respect sans faille.

La cohésion nationale dépend de notre capacité à nous rassembler autour de l'essentiel, c'est-à-dire l'avenir des élèves et, au-delà, de notre pays. Tous les territoires : urbains, péri-urbains, ruraux et ultramarins, font l'objet d'une attention particulière. En cette rentrée, je tiens à saluer l'action de toutes celles et de tous ceux qui font vivre au quotidien notre École. Leur engagement est indispensable pour relever les défis du XXI^e siècle à l'échelle de la France comme à l'échelle du monde.

Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation nationale



Sommaire

TRANSMETTRE LES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- P. 7** **FICHE 01** Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite
- P. 11** **FICHE 02** Amplifier le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire
- P. 15** **FICHE 03** 100 % de réussite à l'école primaire grâce à un enseignement renforcé du français et des mathématiques
- P. 21** **FICHE 04** Évaluations nationales des élèves de CP, CE1 et 6^e
- P. 24** **FICHE 05** Soutenir la réussite des élèves : Devoirs faits
- P. 27** **FICHE 06** La culture et la pratique artistique, clés essentielles de l'émancipation des élèves

PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

- P. 33** **FICHE 07** Vers le nouveau baccalauréat général et technologique en 2021
- P. 39** **FICHE 08** Les premières évolutions de la classe de seconde
- P. 42** **FICHE 09** Transformer la voie professionnelle
- P. 48** **FICHE 10** Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle
- P. 52** **FICHE 11** Les internats, leviers d'égalité sociale et territoriale
- P. 55** **FICHE 12** Le numérique au service de l'École de la confiance
- P. 59** **FICHE 13** Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde
- P. 62** **FICHE 14** Mobilisation pour Paris 2024

RASSEMBLER AUTOUR DE L'ÉCOLE

- P. 67** **FICHE 15** Faire respecter le principe de laïcité à l'École
- P. 71** **FICHE 16** Interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges
- P. 75** **FICHE 17** Le Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants
- P. 78** **FICHE 18** Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap
- P. 81** **FICHE 19** Mieux recruter et mieux former les professeurs
- P. 85** **FICHE 20** Mieux accompagner les professeurs tout au long de leur carrière
- P. 87** **FICHE 21** Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles
- P. 90** **FICHE 22** Améliorer le bien-être des enfants à l'école
- P. 92** **FICHE 23** Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves
- P. 94** **FICHE 24** Transmettre la culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons
- P. 96** **FICHE 25** Sécuriser les écoles et les établissements scolaires
- P. 99** **FICHE 26** Une ambition pour tous les territoires

A solid red vertical bar runs along the left edge of the page.

**Transmettre
les savoirs
fondamentaux**



Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite

L'ESSENTIEL

- └ Permettre à tous les élèves de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) nécessite de faire davantage encore de l'école maternelle une école de l'épanouissement et du langage.
- └ Le savoir-faire des professeurs et des Atsem contribue à faire de l'école maternelle une fierté française et un modèle imité dans le monde. Pour leur permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle, des Assises de la maternelle se sont tenues les 27 et 28 mars 2018, sous la présidence de Boris Cyrulnik.
- └ En présence du président de la République, des spécialistes reconnus ont dessiné de nouvelles perspectives pédagogiques et organisationnelles pour préparer mieux encore à la scolarité obligatoire.
- └ À la rentrée 2019, l'abaissement de l'obligation d'instruction à 3 ans permettra de donner un cadre commun qui offrira à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

Les Assises de la maternelle ont marqué le début d'un processus destiné à consolider plus encore notre école maternelle.

Aujourd'hui, si 97 % des élèves sont scolarisés à 3 ans, ils le sont cependant selon des modalités imparfaites. On constate en effet **des niveaux de scolarisation différents selon les territoires et les milieux sociaux**, et une assiduité irrégulière des élèves durant la journée, notamment en petite section.

Cela est d'autant plus décisif qu'avant l'âge de 6 ans, **une bonne maîtrise du langage est déterminante** pour la réussite des élèves.

État de la recherche

Des études menées par des chercheurs américains (Burger, 2010 ; Cascio et Schanzenbach, 2013) ont mis en évidence les effets positifs d'une scolarité qui commence à 3 ans sur le développement cognitif et les performances scolaires des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Ainsi, des effets positifs de l'éducation pré-élémentaire, notamment en termes de réduction des difficultés de langage et de lecture, ont été constatés pour les élèves issus de l'immigration (Dustmann et al., 2013 ; Biedinger et al., 2008).

En outre, l'étude Pisa (2012) a montré que dans la plupart des pays de l'OCDE, il existe une forte corrélation entre la fréquentation d'un établissement pré-élémentaire et la performance des élèves : en moyenne, les élèves de 15 ans ayant fréquenté un établissement d'enseignement pré-élémentaire pendant un an ou plus bénéficient d'un avantage de 35 points (73 points pour la France) par rapport aux autres, même après contrôle du milieu socio-économique d'origine des élèves.

Source : Ann West, *L'école maternelle à la source de la réduction des inégalités sociales : une comparaison internationale*, Cnesco, 2016. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/west_solo_fr1.pdf

C'est pourquoi le président de la République a décidé d'abaisser l'âge du début de l'instruction obligatoire à 3 ans. Cette décision sera au cœur d'un projet de loi qui sera débattu au Parlement au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Renforcer l'apprentissage de la langue à l'école maternelle

Les Assises ont montré la nécessité d'**approfondir la réflexion pédagogique** à la maternelle en promouvant des pratiques pédagogiques efficaces.

De même, l'**apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue** contribue à lutter efficacement contre la première des inégalités, celle devant la langue. En effet, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé¹.

Des recommandations nationales vont permettre de renforcer l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle. Un fascicule intitulé *Les mots de la maternelle* sera mis à la disposition des professeurs, en novembre 2018, pour les aider à travailler cette compétence fondamentale avec leurs élèves.

Les résultats des évaluations de CP permettront aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) d'apporter des indications aux professeurs de maternelle sur les besoins des élèves.

Durant l'année 2018-2019, il sera demandé au Conseil supérieur des programmes de **clarifier les programmes de l'école maternelle** (cycle 1) pour bien mettre en avant l'importance de l'apprentissage du langage. De même, des repères annuels de progression offriront aux professeurs des repères clairs afin d'organiser, dans les meilleures conditions, leurs enseignements sur l'ensemble du cycle maternel.

L'enjeu est également de **renforcer la dimension affective** qui est fondamentale à l'école maternelle. Elle donne aux élèves la confiance nécessaire pour aborder avec sérénité la suite de leur scolarité. En effet, durant les trois années d'école maternelle, se créent les affects, l'attachement, la socialisation, autant de compétences sociales fondamentales.

Pour ce faire, le CAP Accompagnement éducatif petite enfance est amené à évoluer dans ses contenus.

¹ Extrait du rapport de Terra Nova *Investissons dans la petite enfance* de mai 2017.

Chiffres tirés de l'étude américaine *The Early Catastrophe* de Betty Hart et Todd Risley menée au domicile d'un échantillon représentatif de familles (2004, *Education Review*, 77 (1), 100-118).

Développer la formation des acteurs de l'école maternelle

Les Assises de la maternelle ont souligné la nécessité de **renforcer la formation des acteurs**, car exercer à l'école maternelle est une mission spécifique qui requiert des qualifications particulières.

– Septembre 2018 : trois jours de formation pour les 1 400 IEN afin de les aider à mettre en œuvre la transformation de l'école primaire. Un des trois volets de cette formation sera spécifiquement consacré à l'école maternelle.

– 2^e semestre 2018 : un séminaire spécifique pour les professeurs de maternelle offrira des modules de spécialisation débouchant sur des qualifications accrues.

– 1^{er} semestre 2019 : **un plan de formation commun aux professeurs et aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)** sera déployé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. En effet, les Atsem sont des acteurs essentiels de l'école maternelle, dont la mission évolue vers un rôle plus éducatif. La formation doit permettre d'accompagner ces évolutions, en parfaite complémentarité avec le rôle des professeurs.

Deux décrets pour valoriser et renforcer le rôle des Atsem

Les mairies emploient aujourd'hui environ 55 000 Atsem qui sont à 85 % des fonctionnaires. Deux décrets, relatifs à leur statut et à leur concours de recrutement, sont parus le 1^{er} mars 2018. L'appartenance des Atsem à la communauté éducative y est notamment affirmée.

Les chiffres clés de la maternelle

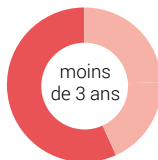
Nombre total d'élèves



2 522 282 élèves

dont **466 903**
en Rep et Rep+

Répartition par âge



92 885
élèves au total
dont **30 427**
en Rep et Rep+
soit 41,38 %*



788 070
élèves au total
dont **142 125**
en Rep et Rep+
soit 20,63 %*



809 062
élèves au total
dont **146 155**
en Rep et Rep+
soit 20,67 %*



832 265
élèves au total
dont **148 196**
en Rep et Rep+
soit 20,41 %*

* Pourcentage calculé à partir du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Source : L'Éducation nationale en chiffres, Depp 2017.

L'École française en Europe

Au regard des systèmes scolaires européens, la France a des atouts et des faiblesses.

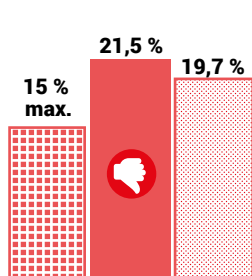
Légende

Objectif européen

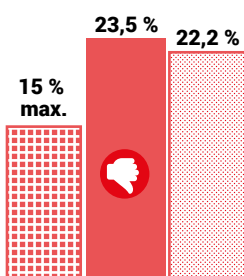
France

Moyenne UE 28

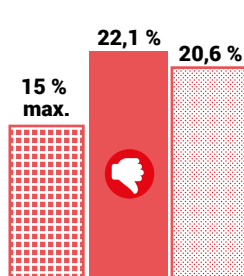
DES FONDAMENTAUX INSUFFISAMMENT MAÎTRISÉS



Jeunes de 15 ans ayant un **niveau faible en lecture**¹



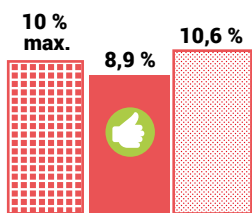
Jeunes de 15 ans ayant un **niveau faible en culture mathématique**¹



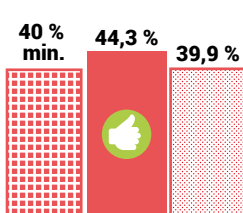
Jeunes de 15 ans ayant un **niveau faible en culture scientifique**¹

(1) OCDE/PISA

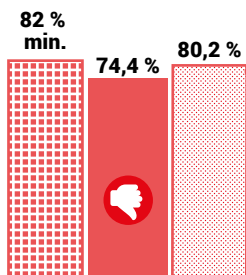
UNE ÉCOLE QUI DOIT MIEUX PROJETER LES ÉLÈVES VERS LEUR AVENIR



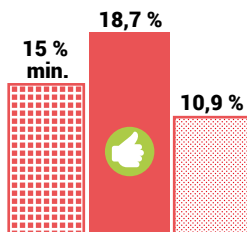
Jeunes de 18 à 24 ans **sans diplôme et sans formation**²



Diplômés de l'enseignement supérieur de 30 à 34 ans²



Taux d'emploi des jeunes diplômés de 20 à 34 ans²



Adultes de 25 à 64 ans participant à des **activités d'éducation et de formation tout au long de la vie**²

(2) Enquête emploi 2017

Amplifier le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire

L'ESSENTIEL

- └ 20 % des élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. Pour attaquer la difficulté scolaire à la racine, il est indispensable que les élèves les plus fragiles bénéficient d'un encadrement plus important dans les premières années d'apprentissage et d'approches pédagogiques de grande qualité.
- └ C'est le sens du dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire (Rep) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) initié à la rentrée 2017.
- └ En cette rentrée, nous dédoublons deux fois plus de classes que l'année dernière (3 200 classes de CP en Rep, 1 500 classes de CE1 en Rep+) et trois fois plus d'élèves bénéficient de ce cadre privilégié d'apprentissage.
- └ Au total, en cette rentrée 2018, près de 190 000 élèves de CP et CE1 des écoles Rep et Rep+ étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de douze élèves.

Une mesure de justice sociale

Avant que la difficulté scolaire ne s'enkyste, il est indispensable d'**offrir aux élèves les plus fragiles un encadrement renforcé** pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

C'est le sens du dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire :

- en septembre 2017 : 2 200 classes ont été dédoublées en Rep+ ;
- en septembre 2018 : 3 200 classes de CP sont dédoublées en Rep et 1 500 classes de CE1 en Rep+.

Cet investissement est nécessaire pour que l'École de la République combatte les déterminismes de toutes sortes et **donne, à tous les élèves, les meilleures chances de réussite**. Cet effort s'inscrit dans le cadre plus large d'un rééquilibrage des moyens en faveur de l'école élémentaire.

Une mesure qui montre ses premiers résultats

Des études scientifiques démontrent que réduire substantiellement la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser¹. **La France est l'un des premiers pays à entreprendre un déploiement aussi important** (douze élèves par classe lors des deux premières années de la scolarité obligatoire) et à si grande échelle² : en septembre 2019, 20 % des élèves de CP et de CE1 (300 000 élèves) bénéficieront de cette mesure.

Les professeurs des écoles en charge des classes dédoublées ont souligné les nets progrès des élèves.

Il s'agit désormais d'étayer cette observation en menant une évaluation précise des progrès des élèves :

- les évaluations organisées en CP, CE1 et 6^e offriront à ce titre des indications intéressantes ;
- un groupe de chercheurs de plusieurs universités a été mis en place sous la coordination de la Depp pour évaluer l'impact de la mesure de dédoublement. Les premiers résultats seront connus en fin d'année 2018 pour les CP en Rep+.

La pointe avancée d'un renouveau pédagogique à l'école primaire

« À la rentrée 2018, 190 000 élèves de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire étudieront dans des classes dédoublées »

Pour être pleinement efficace, le dédoublement des classes de CP et de CE1 s'accompagne d'un **renouvellement des pratiques pédagogiques dans les classes**. Cette dynamique, qui bénéficie à l'ensemble des écoliers, passe en particulier par :

- une pédagogie structurée, progressive et explicite particulièrement en français et en mathématiques (cf. fiche 3) ;
- une plus forte personnalisation des pédagogies afin de mieux répondre aux besoins de tous les élèves.

Cette nouvelle approche a été précisée :

- par des recommandations pédagogiques en lecture, grammaire, vocabulaire et mathématiques publiées le 26 avril 2018 (education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html?pid_bo=37752) ;
- par un état de la recherche sur l'apprentissage de la lecture établi avec le concours du Conseil scientifique de l'éducation nationale qui souligne la nécessité de :
 - l'apprentissage méthodique de la correspondance entre les graphèmes et les phonèmes ;
 - l'acquisition d'une lecture fluide avant la fin de la classe de CP ;
 - un travail quotidien et rigoureux d'écriture en classe ;
 - des exercices pour travailler la compréhension des textes.
- par une réflexion sur les pratiques pédagogiques (aménagement de la classe, gestion du temps, différenciation des pratiques, choix de son manuel de lecture³, etc.).

¹ Bressoux, P. & Lima, L., « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France », *Raisons éducatives* (numéro dirigé par G. Felouzis et S. Hanhart [Eds.], « Gouverner l'éducation par les nombres ? Usages, débats, controverses »), 15, 99-123, 2011. Denis Meuret, *Les recherches sur la taille des classes*, rapport établi à la demande du HCEE, janvier 2001.

² Les États-Unis ont développé un projet Star (*Student/Teacher Achievement Ratio*) similaire dès 1985 dont les résultats ont été très encourageants pour les élèves sur le long terme. Voir Denis Meuret, *Les recherches sur la taille des classes*, rapport établi à la demande du HCEE, janvier 2001.

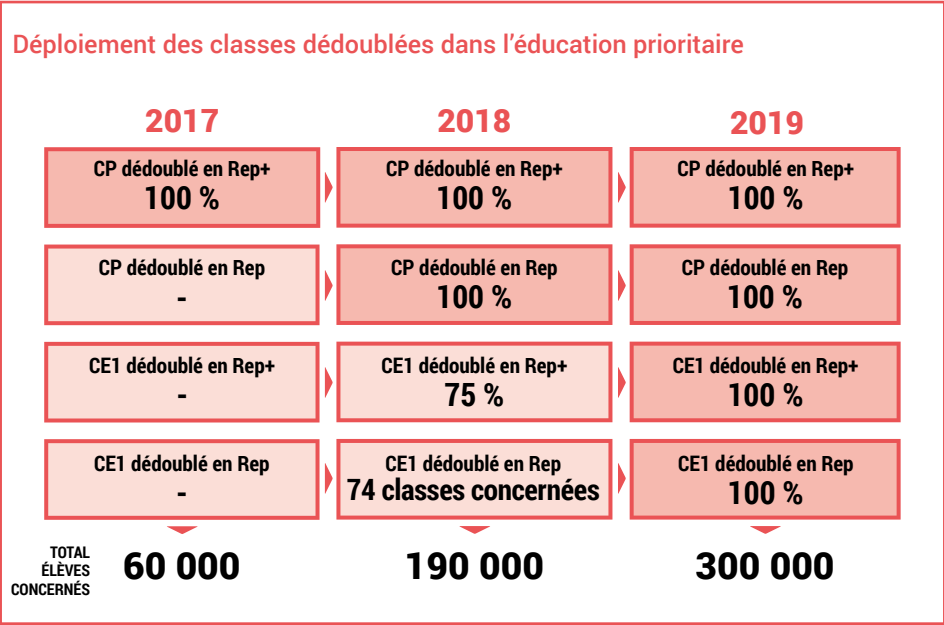
³ <http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>

L'effort en faveur de l'apprentissage des savoirs fondamentaux se poursuit durant l'année 2018-2019, avec :

- des évaluations nationales en début de CP, milieu de CP et début de CE1 (cf. fiche 4) ;
- des programmes clarifiés pour les cycles 2, 3 et 4 ;
- des repères annuels de progression ;
- une nouvelle terminologie grammaticale et un ouvrage de grammaire afin d'harmoniser l'enseignement de la grammaire.

Des formations supplémentaires sont mises en place pour soutenir cette dynamique :

- pour les 1 400 inspecteurs de l'éducation nationale au mois de septembre 2018 ;
- pour les professeurs des écoles : 18 h de formation annuelles consacrées au français et aux mathématiques.



Priorité aux savoirs fondamentaux

À l'école primaire, l'accent est mis sur l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DÈS LA MATERNELLE

- Instruction obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019
- Développement du langage pour préparer les élèves à la lecture et à l'écriture

DÉDOUBLER LES CLASSES DE CP ET DE CE1 EN REP+ ET EN REP

Rentrée
2017

60 000 élèves
en classes dédoublées

Rentrée
2018

190 000 élèves
en classes dédoublées
soit env. 12 élèves par classe

MESURER LES ACQUIS DES ÉLÈVES AU CP ET AU CE1



Pour tous les élèves en début de CP, milieu de CP et début de CE1,
en français et en mathématiques



Pour les enseignants,
un appui pour adapter leur pédagogie
au plus près des besoins des élèves

PROPOSER DES STAGES DE RÉUSSITE EN CM2

Pour les élèves en difficulté en français et/ou en mathématiques qui le souhaitent :

15 h
de stage



3 h
par jour



Vacances d'été
ou de printemps



Été
2018

76 200
élèves inscrits
(+ 6 % par rapport
à 2017)

CLARIFIER LES PROGRAMMES

→ **Des programmes + clairs et + précis**
en français, mathématiques, EMC, du CP à la 3^e

→ **Des repères annuels de progression**
pour les cycles 2, 3 et 4

Un investissement soutenu



Création de 3 881 postes à la rentrée 2018 pour :

- amplifier le dédoublement en Rep+ et en Rep
- renforcer le potentiel de remplacement
- améliorer l'offre scolaire en milieu rural
- mieux accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap

100 % de réussite à l'école primaire grâce à un enseignement renforcé du français et des mathématiques

L'ESSENTIEL

- └ **Un constat** : les évaluations internationales et françaises montrent que les élèves ont une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux. Ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés.
- └ **Un objectif** : la maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire car c'est la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable.
- └ **Une stratégie** : donner la priorité à la maîtrise du français et des mathématiques, à la base de tous les apprentissages, par un enseignement rigoureux, explicite et progressif ;
- └ **Des moyens** : investir, clarifier les programmes d'enseignement, élaborer des repères annuels, renforcer le pilotage pédagogique, agir en faveur de la lecture.

Une maîtrise imparfaite des savoirs fondamentaux

Plusieurs enquêtes soulignent la faible maîtrise des savoirs fondamentaux par les écoliers français.

L'enquête Pirls (2016), qui évalue la compréhension en lecture, montre que, depuis 2001, la performance globale des écoliers français de CM1 baisse progressivement à chaque évaluation. De plus, leurs performances se situent en deçà de la moyenne européenne (511 points contre 540)¹.

L'étude Depp (2016), relative aux acquis en lecture des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC), montre que 22,5 % d'entre eux ne sont pas des lecteurs efficaces².

L'enquête Timss (2015), qui mesure les résultats en mathématiques et en sciences des élèves de CM1, montre qu'avec 488 points en mathématiques et 487 points en sciences, la France se situe en deçà de la moyenne européenne. Ces résultats font apparaître une forte hétérogénéité des élèves.

Dans les quatre prochaines années, nous devons faire progresser ces résultats pour que la France retrouve son rang de référence en matière éducative.

¹ Évaluation des acquis des élèves - Note d'information - n° 17.24 - décembre 2017

² Journée défense et citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture. Note d'information, n° 17.17, juin 2017.

Priorité à l'école primaire

Cette rentrée 2018 est marquée par un **effort budgétaire** en faveur du 1^{er} degré.

Il y a **36 200 élèves de moins** à l'école primaire. Dans le même temps, **3 881 emplois** de professeurs des écoles sont créés.

Concrètement, cela se traduit, dans chaque département, par un **meilleur taux d'encadrement dans le 1^{er} degré**. Le ratio « nombre de professeurs pour 100 élèves » est de 5,55 à la rentrée 2018 contre 5,46 à la rentrée 2017.

Une pédagogie rigoureuse, explicite et progressive

Les trois ans d'école maternelle et les cinq années d'école élémentaire doivent permettre à tous les élèves de maîtriser pleinement les savoirs fondamentaux, tremplins indispensables pour la réussite. Cela nécessite un apprentissage :

- **rigoureux** : les notions abordées par les professeurs font l'objet d'exercices d'entraînement et d'application jusqu'à ce que tous les élèves maîtrisent les compétences attendues à la fin de l'année ;
- **explicite** : des séquences d'enseignement sont réservées à la lecture, à l'écriture, au vocabulaire, à la grammaire, au calcul, à la résolution de problèmes, etc. ;
- **progressif** : les enseignements se déroulent selon des progressions établies par les professeurs afin de répondre aux objectifs d'apprentissage établis par le ministère.

Les actions menées en 2017-2018

La publication d'un ouvrage de référence, *Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP*, guide fondé sur l'état de la recherche, est destinée à accompagner les professeurs de CP. Il fait apparaître que :

- l'enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes est la méthode la plus efficace ;
- les activités d'écriture doivent être menées conjointement aux activités de lecture ;
- la lecture fluide, qui doit être acquise au CP, est la condition indispensable à la bonne compréhension d'un texte ;
- un manuel de lecture est un levier de progrès ;
- une fois la lecture fluidifiée, la compréhension des mots, des constructions, des phrases et des textes doit continuer à faire l'objet d'exercices spécifiques de grammaire, de vocabulaire et de conjugaison.

Quatre recommandations apportent aux professeurs un cadre général pour l'enseignement des fondamentaux. Elles sont issues des meilleures pratiques des enseignants et de la recherche nationale et internationale, et s'inscrivent dans une stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire :

- deux recommandations portent sur l'enseignement de la lecture et sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire ;
- deux recommandations sur le calcul et la résolution des problèmes.

Des programmes clarifiés et des repères annuels de progression à la rentrée 2018

À la demande du ministre, le Conseil supérieur des programmes a procédé à une **clarification des programmes de français et de mathématiques**, au regard de l'objectif central de maîtrise et de consolidation des savoirs fondamentaux par tous les élèves. Ces programmes amendés entrent en application dès la rentrée 2018 au cycle 2 (CP, CE1, CE2), au cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) et au cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e).

À la rentrée 2018, des repères annuels de progression vont être fournis aux professeurs pour les accompagner dans leur travail quotidien. Ils préciseront les compétences et les connaissances que chaque élève doit acquérir au cours de l'année scolaire.

En français, priorité au vocabulaire, à la lecture et à l'écriture

À l'école maternelle

- Les programmes de maternelle (cycle 1) seront clarifiés par le Conseil supérieur des programmes pour insister davantage encore sur la maîtrise du vocabulaire.
- Des recommandations pédagogiques publiées au printemps 2018 précisent dès à présent l'importance du vocabulaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement du guide *Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP*.

À l'école élémentaire

- **À la fin du CP, tous les élèves doivent avoir acquis les automatismes de déchiffrage du code alphabétique** qui leur permettent de lire d'une manière fluide. En ce sens, les professeurs dispensent des séances régulières et répétées de lecture, d'écriture, de vocabulaire, de grammaire, de conjugaison et d'orthographe.
- Des ressources sont mises à la disposition des professeurs afin de les aider à choisir leur manuel de lecture, à concevoir leurs enseignements³, etc.
- **Une terminologie grammaticale est publiée à la rentrée 2018.** Cet ouvrage, destiné aux enseignants, leur propose un répertoire terminologique simple et innovant pour transmettre les règles de grammaire aux élèves.

En mathématiques, priorité au calcul et à la résolution de problèmes

La nouvelle version des programmes et les recommandations pédagogiques portant sur le calcul et la résolution des problèmes prennent en compte les principales conclusions du rapport de la mission confiée à Cédric Villani et Charles Torossian, *21 mesures pour l'enseignement des mathématiques*⁴ :

- s'exercer quotidiennement au calcul mental tout au long de la scolarité élémentaire ;
- travailler les quatre opérations (addition, soustraction, multiplication, division) dès la classe de CP ;
- développer l'approche intuitive des mathématiques.

Des chargés de mission dans chaque académie vont animer l'enseignement des mathématiques.

³ <http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>

⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html>

Développer le goût de la lecture

Les programmes insistent sur la **pratique régulière de lectures** en silence et à voix haute, ainsi que sur les échanges entre élèves autour des livres lus.

La promotion du livre et des bibliothèques est une grande priorité de l'éducation artistique et culturelle (cf. fiche 6).

Un pilotage pédagogique renforcé : mieux former les professeurs et les cadres

Développer les compétences professionnelles

— Septembre 2018 : les 1 400 inspecteurs de l'éducation nationale sont formés pour aider les professeurs à mettre en œuvre cette nouvelle ambition pédagogique sur leur territoire.

— **Les 18 h de formation annuelles** suivies par les professeurs des écoles sont centrées sur l'enseignement du français et des mathématiques.

Donner des outils aux professeurs pour leur permettre de faire progresser plus encore les élèves

— **Des évaluations nationales en CP, CE1 et 6^e** vont donner aux professeurs une vision précise des compétences et des difficultés de chaque élève pour leur permettre d'apporter les meilleures réponses (cf. fiche 4).

— Des ressources nouvelles, notamment issues des travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale, leur sont transmises.

Donner du temps supplémentaire aux professeurs pour faire progresser les élèves les plus fragiles

— Tout au long de l'année, à l'école primaire, les professeurs disposent d'**une heure par semaine, d'activités pédagogiques complémentaires (APC)** pour soutenir les élèves les plus fragiles.

— Durant les vacances scolaires de printemps et d'été, les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier de **stages de réussite** (cf. fiche 5).

Une pédagogie renforcée pour l'enseignement des mathématiques

Les recommandations du rapport Villani-Torossian sur les mathématiques permettent de déployer un enseignement rigoureux, progressif et explicite.

DES MESURES DÉJÀ ENGAGÉES

- ✓ Cultiver le sens des quatre opérations dès le CP
- ✓ Développer les automatismes de calcul à tous les âges
- ✓ Fonder l'apprentissage des mathématiques sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction

4 NOUVELLES MESURES POUR LA RENTRÉE 2018

1

**Des chargés de mission
dans chaque académie**

2

**Une meilleure formation
continue des enseignants**

3

**Des laboratoires
de mathématiques
dans les établissements**

4

**Des clubs scientifiques
en plus grand nombre**

Évaluer pour faire progresser

Les évaluations organisées cette année vont permettre de personnaliser davantage encore les parcours.



DES ÉVALUATIONS NATIONALES EN CP, CE1 et 6^e...

- Pourquoi ?** → Permettre aux professeurs d'adapter leur enseignement pour accompagner tous les élèves vers la réussite
- Dans quelles disciplines ?** → En français et en mathématiques
- Quand ?**
- Au début et en milieu d'année **au CP**
 - En début de **CE1**
 - En début de **6^e**

→ Les résultats sont connus dans les jours qui suivent la passation



... POUR MIEUX PERSONNALISER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

1

Communication du bilan individuel de chaque élève à sa famille

2

Stratégie de remédiation élaborée par les professeurs et mise en œuvre dans le cadre :

- des enseignements
- des activités pédagogiques complémentaires à l'école élémentaire
- ou de l'accompagnement personnalisé au collège

3

Déploiement d'une action pédagogique au plus près des besoins des élèves par les professeurs, les corps d'inspection et les chefs d'établissement

Évaluations nationales des élèves de CP, CE1 et 6^e

L'ESSENTIEL

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire est une priorité absolue. Dès le mois de septembre 2018, pour aider les professeurs à faire progresser leurs élèves, tous les enfants scolarisés en CP, CE1 et 6^e bénéficient d'évaluations. Celles-ci fournissent aux professeurs des points de repère efficaces pour identifier les difficultés des élèves dès le début de l'année, les aider à les surmonter et les accompagner vers la réussite.

Pour chaque compétence testée, les professeurs disposent de ressources pédagogiques pour répondre aux difficultés rencontrées par leurs élèves.

Mieux connaître pour mieux agir

L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à **mieux connaître leurs besoins pour améliorer leurs apprentissages**.

Ces évaluations reposent sur quatre principes :

- une construction rigoureuse et scientifique des outils d'évaluation menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en coopération avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ;
- une sécurisation des procédures ;
- une restitution des résultats aux familles ;
- un soutien aux professeurs pour apporter des réponses efficaces aux difficultés de leurs élèves.

Le Conseil scientifique de l'éducation nationale

Le 10 janvier 2018, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a mis en place un Conseil scientifique de l'éducation nationale, présidé par le professeur Stanislas Dehaene et composé de scientifiques reconnus issus de différents champs disciplinaires.

C'est un lieu d'échange et d'expertise pluridisciplinaire qui permet d'éclairer la prise de décision politique. Ses travaux portent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, la formation des professeurs, l'expertise des ressources ou encore l'évaluation des élèves.

Des évaluations aux moments clés des apprentissages

Au CP

En septembre, les évaluations nationales permettent aux professeurs de vérifier que **les élèves possèdent les acquis nécessaires pour commencer l'apprentissage de la lecture et des mathématiques** dans de bonnes conditions.

— En français, elles portent sur l'agilité des enfants à manipuler les sons. Cette capacité est très prédictive de leur facilité à apprendre à lire. Elles portent également sur la capacité des élèves à comprendre les mots, les phrases ou un court texte lu par le professeur.

— En mathématiques, les élèves sont interrogés sur leur connaissance des nombres jusqu'à dix et sur leur capacité à les mobiliser dans une situation simple.

Entre janvier et février, une évaluation donne des indications claires au professeur sur les acquis de ses élèves, notamment en fluidité de lecture.

Au CE1

L'évaluation de CE1 est organisée en septembre et porte sur la lecture, l'écriture et la numération.

— **En français**, elle porte sur la capacité à décoder rapidement les mots, lire à voix haute avec fluidité, comprendre un texte simple, orthographier les mots les plus fréquents.

— **En mathématiques**, elle porte sur l'utilisation des nombres entiers supérieurs à dix et les premières notions de géométrie.

Au CP et au CE1

Chaque famille bénéficie d'un **retour individualisé de la part des professeurs** qui doit donner lieu à l'organisation d'une rencontre collective ou individuelle avec les parents.

Ces résultats apporteront une aide essentielle aux professeurs de maternelle et de l'école élémentaire pour ajuster leur pédagogie au plus près des élèves.

Les résultats de ces évaluations sont ensuite centralisés par les inspecteurs de l'éducation nationale qui peuvent ainsi mener une action pédagogique dans leur circonscription pour répondre aux besoins des élèves.

En 6^e

Lancées à l'automne 2017, les évaluations nationales des élèves de 6^e sont passées en ligne et sont corrigées automatiquement. La nature et la difficulté des questions soumises à l'élève varient en fonction de la justesse de ses réponses.

Cette année, **les évaluations se dérouleront au début du mois d'octobre** afin de permettre la mise en place rapide d'un soutien aux élèves en difficulté.

Chaque élève bénéficie d'un retour individualisé à l'occasion d'une rencontre collective ou individuelle avec les parents.

Ces résultats apporteront **une aide essentielle au pilotage pédagogique de l'établissement, des réseaux écoles-collèges, du bassin d'éducation et de l'académie.**

Toutes les données, strictement anonymisées, seront collectées par la Depp afin de fournir des indications objectives pour éclairer la politique éducative du ministère.

Répondre à la difficulté scolaire

L'évaluation est **le premier acte d'une action pédagogique qui vise à identifier la difficulté scolaire** pour y répondre grâce à des ressources et des dispositifs spécifiques.

À l'école élémentaire

- Pour chaque compétence testée, **les professeurs disposent de ressources pédagogiques** pour répondre aux difficultés rencontrées et faire progresser leurs élèves.
- L'heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC) permet aux professeurs de consacrer du temps aux élèves les plus fragiles ou à ceux qui ne maîtrisent pas une compétence en particulier.

Au collège

Les bilans des évaluations font l'objet d'une analyse rigoureuse par les équipes éducatives. Elles ont ainsi les moyens de mettre en place une stratégie pour les élèves en difficulté :

- 2 h d'accompagnement personnalisé sont planifiées en fonction des besoins de chaque élève ;
- Devoirs faits (cf. fiche 5) peut également contribuer au dépassement des difficultés des élèves.

Soutenir la réussite des élèves : Devoirs faits

L'ESSENTIEL

- └ Devoirs faits permet à tous les élèves qui le souhaitent de faire leurs devoirs au collège et de rentrer chez eux devoirs faits.
- └ Ce dispositif, initié en novembre 2017, est gratuit et permet aux élèves de trouver le soutien nécessaire pour faire leurs devoirs.
- └ Il répond à une exigence de justice sociale et d'aide pour les familles.
- └ Devoirs faits s'amplifie en 2018-2019.

Soutenir la réussite des élèves

Pour progresser, les élèves ont besoin de réviser des leçons et de faire des exercices. Mais les devoirs peuvent être source d'inégalités si les familles ne disposent pas des ressources ou du temps nécessaire.

Devoirs faits permet de dépasser ce clivage : il s'agit en effet d'**un temps dédié, au sein de l'établissement**, pendant lequel les élèves volontaires effectuent leurs devoirs sous le regard d'un adulte qui leur apporte aide ou conseil.

L'équipe éducative peut recommander à la famille d'un élève qui rencontre des difficultés de l'inscrire à Devoirs faits.

Le dispositif est pris en charge, sur la base du volontariat, par des professeurs, des conseillers principaux d'éducation, des assistants d'éducation, des volontaires du Service civique ainsi que par des associations répertoriées. En moyenne, cette année, sept professeurs ont été mobilisés dans chaque établissement.

Il revient aux équipes de direction, en prenant appui sur le conseil pédagogique, d'assurer la coordination entre les différents acteurs du dispositif Devoirs faits. Chaque établissement a donc nommé un coordonnateur pour le suivi du dispositif et s'appuie sur un vademecum, texte de référence.

Dans les collèges de l'académie de Montpellier

Les collèges de l'académie positionnent les heures à différents moments de l'emploi du temps des élèves afin de s'adapter aux contraintes, notamment liées au ramassage scolaire :

- 30 % des collèges positionnent des heures de Devoirs faits en début de journée ;
- 32 % des collèges sur la pause méridienne ;
- 69 % sur les plages libres de l'emploi du temps ;
- 85 % à la fin de journée.

Un déploiement rapide

En 2017-2018, tous les collèges ont proposé Devoirs faits à leurs élèves. Environ, 20 % des élèves ont bénéficié de ce dispositif.

La mise en place de Devoirs faits a tenu compte des caractéristiques et des enjeux propres à chaque établissement.



Un renforcement en 2018-2019

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'éducation nationale entend amplifier Devoirs faits et a fixé deux objectifs :

- proposer Devoirs faits 4 h par semaine dans chaque collège ;
- inciter un nombre croissant de collégiens à bénéficier de Devoirs faits.

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) offrira en octobre 2018 un nouveau service numérique pour l'ensemble des collégiens dans le cadre du dispositif Devoirs faits. Ce service innovant proposera une aide instantanée sur les savoirs et compétences du collège ainsi qu'un appui méthodologique permettant aux élèves de gagner en autonomie dans la réalisation de leurs devoirs (cf. fiche 12).

Pour répondre aux besoins spécifiques des Outre-mer et réduire de moitié l'écart avec l'Hexagone dans la maîtrise des compétences de base, le Gouvernement a annoncé en juin 2018, dans le cadre du Livre bleu des Outre-mer, l'extension du programme Devoirs faits aux écoles des territoires ultramarins à compter de la rentrée 2019.

Les stages de réussite, complément efficace de Devoirs faits pendant les vacances

Les stages de réussite sont gratuits et proposés aux élèves volontaires qui rencontrent des difficultés. Du CM2 à la 3^e, ces stages permettent aux élèves de consolider leurs connaissances et d'aborder le collège et le lycée avec confiance :

- pendant les vacances de printemps et durant les mois de juillet et d'août ;
- encadrés par des professeurs dans les locaux scolaires pour une durée de 15 h par semaine.

Bilan : 71 887 élèves stagiaires des écoles élémentaires ont suivi ces stages durant l'été 2017. Ils sont 76 200 à s'être inscrits durant l'été 2018, soit une augmentation de 6 %. 7 906 élèves stagiaires de 3^e des établissements publics ont bénéficié de ce dispositif nouveau durant l'été 2018 (437 dans les établissements privés sous contrat).

La culture et la pratique artistique, clés essentielles de l'émancipation des élèves

L'ESSENTIEL

- └ La pratique des arts, la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, l'acquisition de connaissances et de repères culturels sont indispensables pour développer la créativité des élèves et leur confiance en eux.
- └ C'est aussi une exigence de justice sociale afin de démocratiser pleinement l'accès à la culture et à la pratique artistique.
- └ Pour permettre à 100 % des élèves d'accéder à une éducation artistique et culturelle de qualité, les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont choisi quatre axes d'action prioritaires : développer les pratiques musicales collectives ; renforcer la place du livre et de la lecture à l'École ; généraliser la pratique du théâtre au collège ; approfondir l'éducation à l'image.

Le développement des pratiques musicales

La rentrée en musique

Le 3 septembre 2018, la rentrée scolaire a lieu « en musique » dans les écoles, les collèges et les lycées. Pour cette seconde édition, les élèves sont accueillis par des chants ou des concerts afin de **commencer l'année sous le signe de la joie et de la sérénité**. Cette année, les réseaux de l'éducation prioritaire bénéficient de l'accompagnement d'une marraine ou d'un parrain artiste.

Quelques événements emblématiques

Des artistes de renom sont mobilisés : Renaud Capuçon dans le 93, Pierre Chêne dans le 94, Yves Duteil dans le 77, etc.

Les élèves du collège Jean-Moulin à Aubervilliers seront accueillis par les contrebassistes de l'Orchestre philharmonique de Radio France et ceux du lycée professionnel de la mode Octave Feuillet à Paris seront accueillis par le quatuor Diotima.

Les écoles et le collège du réseau de Brive-la-Gaillarde en Corrèze accueilleront Abaji et les établissements de Vernon dans l'Eure la chanteuse compositeur interprète Adély.

Du slam sera proposé à Cenon en Gironde avec Souleymane Diamanka et l'association Musiques de nuit.

Des ateliers de percussions seront proposés par Simon Flippi et la compagnie Sons de toile à Bordeaux en Gironde.

Le quatuor à cordes Tchalik interviendra à Évreux dans l'Eure et Pablo Pico, compositeur de la musique du film d'animation *Adama, le monde des souffles* à Mainvilliers en Eure-et-Loir.

Des ateliers de pratique musicale seront proposés par Jean-François Zygel à Cosne-Cours sur Loire, du *sound painting* avec Audrey Vallarino au collège Nucéra à Nice, des *flash mob* avec la compagnie Volubilis et Agnès Pelletier à Niort dans les Deux-Sèvres.

Le Plan chorale : une chorale dans chaque école et chaque établissement à l'horizon 2019

Aujourd'hui, 10 % des élèves participent à une chorale dans les collèges. L'objectif est de renforcer les chorales, à l'école et au collège, afin qu'elles puissent accueillir un nombre toujours plus important d'élèves.

Un nouvel enseignement facultatif de chant choral de 2 h, valorisé au diplôme national du brevet au même titre que tous les enseignements facultatifs, est créé à cette rentrée.

Le programme a été publié le 21 juillet 2018. Il insiste sur la variété des répertoires : la chanson actuelle, la chanson du patrimoine récent ou ancien, français ou étranger, les airs d'opéra, de comédie musicale, des airs sacrés ou des mélodies et lieds, ainsi que des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne (par exemple : *La Marseillaise*, *l'Hymne à la joie*, *Le Chant des partisans*, etc.)

Parallèlement, le dispositif Chartes de chant choral est renforcé et développé. À l'initiative des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, il associe les collectivités territoriales, les organismes publics et privés impliqués dans l'éducation et la pratique musicale pour favoriser la création de chorales dans les écoles, les aider à constituer un répertoire et former les professeurs.

Des ressources nouvelles vont permettre de développer le chant choral :

- la création de chœurs de l'éducation nationale ouverts aux professeurs sur tout le territoire : les plus investis rejoindront un chœur d'excellence nationale ;
- une nouvelle édition du festival École en chœur, lancé en 2017-2018. Il débouchera, comme l'an passé, sur un concert associant des chorales scolaires et le chœur d'excellence de l'éducation nationale ;
- la mise en ligne, le 20 septembre 2018, de Vox, application gratuite pour s'exercer au chant développée avec Radio France¹ ;
- un vademecum *La chorale à l'école, au collège et au lycée*, mis en ligne à la rentrée.

Davantage d'élèves musiciens d'orchestre

Dans le cadre du plan interministériel Tous musiciens d'orchestre annoncé le 23 mai 2018, des initiatives telles que Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et Orchestre à l'école sont soutenues pour permettre à davantage d'élèves, prioritairement issus des zones rurales et des quartiers politique de la ville, de rejoindre un orchestre d'école.

Le renforcement de la pratique de la lecture et de la place du livre à l'École

L'opération Un livre pour les vacances

En juin 2018, tous les élèves de CM2 ont reçu un recueil de fables de Jean de La Fontaine, illustré par Joann Sfar. Cette opération leur a donné accès à une œuvre majeure du patrimoine littéraire qu'ils ont pu lire en famille durant l'été, et leur a permis de découvrir sa modernité à travers le travail d'un illustrateur contemporain de renom. Des ressources pédagogiques ont été mises à la disposition des professeurs pour préparer cette lecture et travailler, à cette rentrée, avec les élèves de 6^e. **L'opération sera renouvelée à l'été 2019 avec un nouvel illustrateur.**

¹ <http://www.maisondelaradio.fr/article/vox-ma-chorale-interactive-0>

Des bibliothèques au sein des écoles

Le ministère va renforcer la place du livre à l'école en partenariat avec les collectivités territoriales pour créer ou redynamiser des bibliothèques au sein des écoles primaires. À compter de la rentrée 2018, un appel à projet annuel doté de 2,5 millions d'euros va aider les écoles à rénover les bibliothèques scolaires, notamment dans les zones rurales.

Des temps de lecture personnelle à l'école

Afin de susciter le goût des élèves pour la lecture, les écoles et collèges vont être incités à prévoir dans la journée de classe un temps collectif de lecture personnelle, à partir d'ouvrages librement choisis.

Le partage de la lecture et du plaisir de lire

L'éducation nationale encourage le concours de lecture Les petits champions de la lecture, qui permet à des élèves de CM2 d'apprendre à lire à voix haute un texte de leur choix, avec un objectif de 100 000 élèves participants par an. Le soutien à l'association Lire et faire lire est renforcé pour mobiliser davantage de bénévoles âgés de plus de 50 ans afin de partager la lecture avec de jeunes enfants et assurer ainsi sa transmission entre générations.

Le renforcement de l'éducation à l'image

L'éducation à l'image prend une dimension nouvelle avec la mise à disposition, dans les collèges et dans les lycées d'une **plateforme de cinéma début octobre 2018**. France Télévisions, en lien avec l'éducation nationale, offre la possibilité aux professeurs de diffuser cinquante films du patrimoine accompagnés de ressources pour enrichir la culture cinématographique des élèves.

De plus, **un kit produit par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)** pour la création d'images et d'images animées va être diffusé en fin de primaire et au collège pour **sensibiliser les élèves à la réalisation de l'image**.

La pratique théâtrale

Les deux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture travaillent ensemble pour développer l'enseignement du théâtre à l'école, au collège et au lycée.

La place renforcée des arts dans le cadre de la réforme du lycée

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021, les élèves pourront choisir d'associer à d'autres spécialités (mathématiques, sciences physiques, etc.) un enseignement de spécialité arts de 4 h en 1^{re} puis de 6 h en Tle.

Ils pourront ajouter un enseignement facultatif (3 h hebdomadaires) parmi ces sept domaines : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse et arts du cirque. Par ailleurs, deux baccalauréats technologiques spécialisés, sciences et technologies du design et des arts appliqués et techniques de la musique et de la danse, sont créés.



**Préparer
les élèves
à leur avenir**



Vers le nouveau baccalauréat général et technologique en 2021

L'ESSENTIEL

└ Le baccalauréat est un repère essentiel dans la scolarité des élèves. Sa trop grande complexité et son manque de lisibilité ne garantissent pas assez la réussite dans le supérieur. Aujourd'hui, seuls 27 % des étudiants obtiennent leur licence en trois ans.

└ À compter de la session 2021, le baccalauréat général et technologique est donc remusclé pour en faire un véritable tremplin vers la réussite. Les élèves qui entrent en 2^{de} cette année sont les premiers concernés.

└ En amont, le lycée est repensé afin de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation et dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur poursuite d'études.

Un baccalauréat qui prend mieux en compte le travail des élèves

Aujourd'hui, les élèves sont évalués sur une semaine d'épreuves. Le baccalauréat 2021 reposera, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de 1^{re} et de Tle et, pour une autre part, sur des épreuves terminales.

Des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60 % de la note finale

Comme aujourd'hui, chaque lycéen présentera une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de 1^{re}. En classe de Tle, il passera quatre épreuves finales :

- **deux épreuves écrites** porteront sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat ;
- **une épreuve écrite de philosophie** : ce choix correspond à une tradition française attachée à la nécessité de conforter l'esprit critique et d'analyse dans la formation des jeunes générations ;
- **un oral préparé tout au long du cycle terminal** : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle.

Une part de contrôle continu qui compte pour 40 % de la note finale

— **30 % de la note finale sera composée d'épreuves communes** organisées en trois séquences lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re} et au cours du deuxième trimestre de la classe de Tle, sur le modèle des bacs blancs actuels.

- Les épreuves porteront sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
- Pour garantir l'égalité, les sujets seront tirés d'une banque nationale numérique. Les copies seront anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves. Une harmonisation sera assurée au niveau académique.

— **10 % de la note finale correspondra aux notes des bulletins scolaires** de 1^{re} et de Tle pour l'ensemble des enseignements afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

Un lycée général et technologique pour mieux accompagner les élèves vers la réussite

Une nouvelle organisation des enseignements

Après de premières évolutions en classe de 2^{de} à la rentrée scolaire 2018, l'organisation des lycées généraux et technologiques évoluera en septembre 2019. L'objectif est de transmettre aux lycéens une culture commune et de leur permettre d'élaborer leur projet d'études de manière plus progressive.

— **Au lycée général**, en 1^{re} et Tle, les séries disparaissent au profit d'enseignements communs, du choix de trois spécialités de 4 h en 1^{re} puis de deux spécialités de 6 h en Tle, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

— **Au lycée technologique**, des enseignements viennent renforcer la culture commune de lycéens qui continuent à choisir une série afin de se spécialiser.

La nouvelle organisation du cycle terminal du lycée général va permettre aux élèves de travailler davantage ce qui les fera réussir dans le supérieur :

— **des enseignements nouveaux** : tous les élèves vont suivre un enseignement scientifique et numérique en 1^{re} et Tle, indispensable pour relever les défis du XXI^e siècle ;

— **en voie générale, un choix large de spécialités combinables entre elles selon les projets de l'élève et les cartes des formations des académies** : numérique et sciences informatiques ; humanités, littérature et philosophie ; histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; langues, littératures et cultures étrangères ; littérature, langues et cultures de l'Antiquité ; arts ; biologie, écologie ; mathématiques ; physique chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences de l'ingénieur ; sciences économiques et sociales ;

— **des enseignements optionnels pour affiner le projet des élèves**, notamment en mathématiques avec un enseignement de mathématiques complémentaires ou de mathématiques expertes.

Un accompagnement renforcé au choix de l'orientation

Afin d'accompagner les élèves dans la conception de leur projet, l'orientation est renforcée tout au long de leur parcours au lycée (cf. fiche 10) avec :

— un temps dédié dès la classe de 2^{de} avec trois objectifs principaux : découvrir le

monde professionnel et s'y repérer ; connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ; élaborer son projet d'orientation ;

- deux professeurs principaux en Tle pour accompagner les élèves ;
- une meilleure coordination de tous les acteurs de l'orientation.

Dès la rentrée 2018, les premières évolutions de la classe de seconde

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 et de celle du lycée professionnel, la classe de 2^{de} (générale, technologique et professionnelle) fait l'objet de premières évolutions à la rentrée 2018, pour un soutien plus marqué des élèves, dans leur parcours scolaire et pour la formalisation d'un projet personnel (cf. fiche 8).

La nouvelle seconde à la rentrée 2019

Au-delà des premières évolutions, de nouvelles grilles horaires de la classe de 2^{de} et de nouveaux programmes entreranno en vigueur à la rentrée 2019.

Comme pour tous les niveaux d'enseignement du lycée, ces horaires prévoient des enseignements communs dont un enseignement de sciences numériques et technologie et un de sciences économiques et sociales. Ces deux disciplines sont pour la première fois enseignées à l'ensemble des élèves de 2^{de}.

Des enseignements optionnels seront par ailleurs proposés aux élèves de l'enseignement général et technologique.

Le ministre de l'Éducation nationale a saisi le Conseil supérieur des programmes. Ce dernier lui proposera en novembre 2018 des projets de nouveaux programmes de lycée, qui seront alors soumis à la consultation des professeurs et à la concertation des partenaires sociaux au sein des instances nationales.

Baccalauréat 2021

Le baccalauréat va mieux prendre en compte le travail des lycéens durant les années de 1^{re} et de Tle, mais aussi mieux les préparer à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur.

CONTRÔLE CONTINU

40%

de la note finale

60%

de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de 1^{re} et de Tle



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en 1^{re}
1 série en Tle



1 épreuve anticipée
en 1^{re}
Français écrit et oral



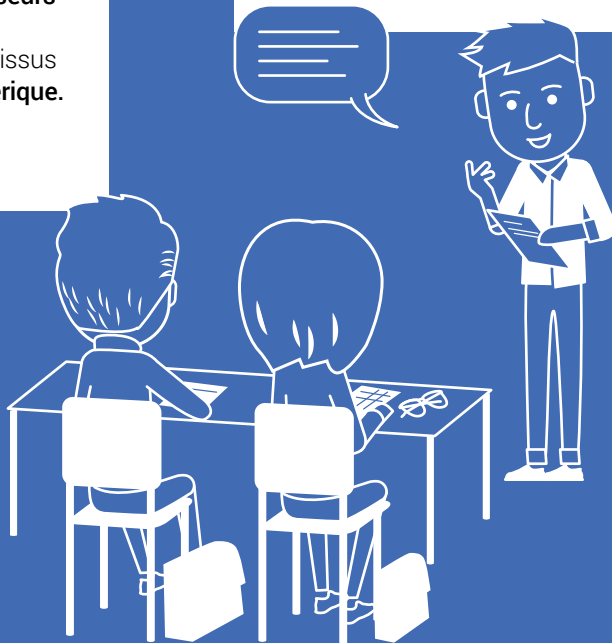
4 épreuves finales
en Tle
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

Épreuves communes

- Elles sont organisées dans les **disciplines non évaluées lors des épreuves finales**.
- Pour garantir l'égalité entre les élèves, les copies sont **anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève**.
Les exercices des sujets sont issus d'une **banque nationale numérique**.
- L'EPS est évaluée tout au long de l'année de Tle.

Épreuve orale (20 min)

- Elle est préparée **en 1^{re} et en Tle**.
- Elle porte sur un **projet conduit à partir des enseignements de spécialité** choisis par l'élève.



Nouvelle organisation du lycée général et technologique

Dans la perspective du baccalauréat 2021, voici les étapes clés qui attendent les lycéens à compter de la rentrée 2018.



LA CLASSE DE SECONDE : À LA RENTRÉE 2018

En début
d'année

Test de positionnement pour permettre à chacun de savoir où il en est de ses compétences en français et en mathématiques

Tout au long
de l'année

Un accompagnement personnalisé
en expression écrite, orale et en mathématiques
Un accompagnement dédié à l'orientation pour aider les élèves à choisir leur formation et leur projet professionnel

En fin
d'année

En vue du passage en première :
→ voie générale : choix de 3 enseignements de spécialité
→ voie technologique : choix d'une série comprenant 3 enseignements de spécialité



LA CLASSE DE PREMIÈRE : À LA RENTRÉE 2019

2^e et 3^e
trimestres

2 séries d'épreuves communes de contrôle continu

En fin
d'année

En vue du passage en terminale :
→ voie générale : choix de 2 enseignements de spécialité parmi ceux déjà suivis
→ voie technologique : poursuite de 2 enseignements de spécialité de la série choisie

Juin

Épreuves finales Épreuve anticipée de français à l'écrit et à l'oral



LA CLASSE DE TERMINALE : À LA RENTRÉE 2020

2^e trimestre

Dernière série d'épreuves communes de contrôle continu

Printemps

Épreuves finales Épreuves écrites dans les 2 enseignements de spécialité choisis

Fin juin

Épreuves finales Épreuve écrite de philosophie
Oral final

Juillet

Résultats du baccalauréat

Baccalauréat 2021 : horaires de la voie générale

1

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

	1 ^{re}	Tle
Français / Philosophie	4 h / -	- / 4 h
Histoire géographie	3 h	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Langue vivante A et langue vivante B	4 h 30	4 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

2

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

	Au choix	3 spécialités	2 spécialités
		1 ^{re}	Tle
Arts		4 h	6 h
Biologie, écologie *		4 h	6 h
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques		4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie		4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères		4 h	6 h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité		4 h	6 h
Mathématiques		4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques		4 h	6 h
Physique chimie		4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre		4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur		4 h	6 h **
Sciences économiques et sociales		4 h	6 h
		12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Total
horaire élève
par semaine

1^{re} :
28 h
Tle :
27 h 30

3

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

En 1^{re} :
1 enseignement

En Tle:
2 enseignements
possibles

Libre choix

Durée : 3 h

Dès la 1^{re}

Langue vivante C

Arts

EPS

Langues et cultures
de l'Antiquité

En Tle uniquement

Mathématiques expertes

Mathématiques
complémentaires

Droit et grands enjeux
du monde contemporain

Les premières évolutions de la classe de seconde

L'ESSENTIEL

- └ Dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat 2021, la classe de 2^{de} (générale, technologique et professionnelle) fait l'objet de premières évolutions à la rentrée 2018.
- └ Au mois de septembre, tous les élèves passent un test de positionnement en français et en mathématiques pour faire le point sur leurs connaissances et leurs besoins. Les heures d'accompagnement personnalisé leur permettent de consolider leurs acquis.
- └ L'accompagnement des élèves dans la conception de leur projet d'orientation est renforcé grâce à un temps dédié.

Faire le point sur ses connaissances : les tests de positionnement en français et en mathématiques

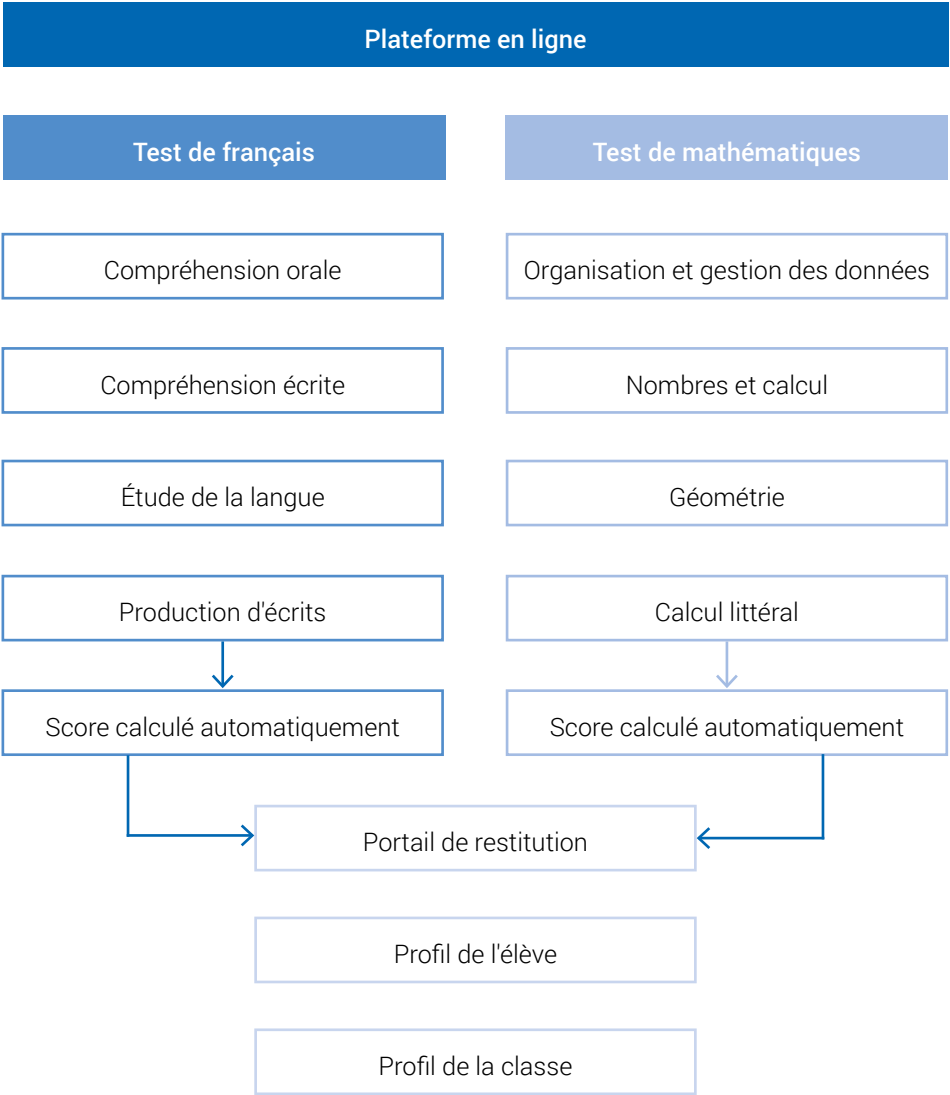
Pour réussir leurs trois années de lycée, **les élèves ont besoin de connaissances solides en français et en mathématiques.**

Afin de faire le point sur leurs acquis et leurs besoins, les élèves passent en septembre **un test numérique de positionnement**. Le test consiste en deux séances de 50 minutes chacune :

- 1^{re} séance : exercices de français portant sur l'étude de la langue et la compréhension écrite et orale ;
- 2^{de} séance : exercices de mathématiques qui portent sur l'organisation et la gestion des données, les nombres, le calcul, la géométrie et le calcul littéral.

Les établissements volontaires peuvent également procéder à une évaluation de l'expression orale de leurs élèves.

Les tests sont **corrigés automatiquement via une plateforme numérique.**



Les résultats de l'évaluation, anonymes et personnels, sont transmis aux élèves et à leur famille.

Le professeur peut ainsi **mieux cibler les 2 h d'accompagnement personnalisé**. Pour l'aider, le ministère va mettre à sa disposition des outils numériques qui proposent des exercices adaptés aux besoins de chaque élève (cf. fiche 12).

Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet

En 2^{de} générale et technologique, **54 h seront consacrées à la découverte des formations et des secteurs professionnels auxquels celle-ci donne accès**. Une partie des heures d'accompagnement est utilisée dans ce cadre.

Les élèves ont ainsi le temps et l'accompagnement nécessaires à l'élaboration d'un projet d'avenir et au choix de leurs trois spécialités. Lors des Semaines de l'orientation ou pendant les périodes d'observation en milieu professionnel, ils bénéficient d'informations supplémentaires.

Un guide intitulé *L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique en classe de 2^{de}* sera diffusé à la rentrée (cf. fiche 10).

Transformer la voie professionnelle

L'ESSENTIEL

- └ La transformation de la voie professionnelle est indispensable pour permettre une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail. Le chômage des jeunes s'élève aujourd'hui à 20 % en France contre 15 % en Europe et 6 % en Allemagne. De même, le renforcement de la voie professionnelle est essentiel pour assurer le rebond économique de notre pays.
- └ Cette transformation poursuit donc deux objectifs : d'abord, valoriser la voie professionnelle auprès des élèves grâce à un meilleur accompagnement et grâce à des parcours plus progressifs et divers. Ensuite, il s'agit de placer les formations du lycée professionnel à la pointe des métiers de demain.
- └ La voie professionnelle doit prendre pleinement en compte les mutations contemporaines et notamment les conséquences de la révolution numérique et de la transition énergétique.

Commencer la transformation en 2018

Mieux accompagner : un test de positionnement en début de seconde

Chaque élève passe désormais **un test de positionnement en début de 2^{de} professionnelle**. Celui-ci lui permet de faire le point sur les acquis et les difficultés qu'il rencontre en français et en mathématiques. En fonction de leurs résultats, les élèves peuvent ensuite bénéficier d'une consolidation des connaissances fondamentales.

Mieux préparer à la poursuite d'études : des classes passerelles vers le brevet de technicien supérieur (BTS)

Aujourd'hui, seuls 59 % des bacheliers professionnels qui préparent un BTS le réussissent¹.

2 000 places sont créées en classes passerelles pour les aider à réussir leur entrée en BTS.

¹ De vraies solutions pour l'enseignement professionnel, Cnesco, juin 2016, p. 5.

Des formations créées ou renouvelées

En lien étroit avec les professionnels, **les diplômes vont évoluer afin de prendre pleinement en compte les mutations économiques, les enjeux de la transition énergétique et la révolution numérique.**

En cette rentrée, de nouveaux diplômes sont créés pour permettre aux élèves d'exercer des professions très demandées :

- 7 certificats d'aptitude professionnelle (CAP) dont certains pour se former aux métiers de crémier-fromager, d'électricien et de monteur en installation thermique ;
- 8 BTS dont les BTS Architecture en métal : conception et réalisation, Métiers de l'eau, Négociation et digitalisation de la relation client et Management en hôtellerie-restauration.

Création d'une nouvelle génération de campus de métiers et de qualifications

En lien étroit avec chacun des présidents de région, les branches professionnelles et les entreprises, l'éducation nationale a pour objectif de **faire émerger au moins trois campus par région à l'horizon 2022**. Il s'agit de mettre en place une nouvelle génération de campus à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation consacré à un secteur d'activités d'avenir.

Chaque campus d'excellence regroupera :

- des infrastructures culturelles et sportives ;
- un internat ;
- des établissements d'enseignement secondaire et supérieur proposant des filières professionnelles créatrices d'emploi, accueillant des jeunes du CAP à la licence professionnelle et même jusqu'au doctorat ;
- des centres techniques et de recherche, des organismes de formation (centre de formation d'apprentis, organismes de formation continue, Greta, etc.) ;
- des entreprises partenaires ;
- des FabLabs, des incubateurs et pépinières d'entreprises ;
- un réseau d'établissements associés proposant des formations à proximité du campus.

Les formations dispensées dans les lycées professionnels sont organisées en réseau pour assurer innovation et échange de bonnes pratiques.

Poursuivre la transformation en 2019

Des parcours plus progressifs et plus lisibles

À partir de la rentrée 2019, la classe de 2^{de} professionnelle sera organisée en famille de métiers. Plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel seront regroupées sur la base de compétences professionnelles communes travaillées en 2^{de}. Ainsi, les élèves pourront acquérir un premier socle professionnel, tout en appréhendant les enjeux et les métiers d'un secteur d'activité, ce qui leur permettra de choisir plus facilement une spécialité en fin de 2^{de}. Cette innovation concernera trois familles de métier à la rentrée 2019 et s'amplifiera ensuite.

En classe de Tle, selon son projet post-bac, l'élève aura la possibilité de **choisir entre un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat et un module de poursuite d'études.**

Le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans, en fonction du besoin des élèves, sur conseil de l'équipe pédagogique et de la commission d'affectation.

Les familles de métiers proposées à la rentrée 2019

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client, du commerce et de la vente

La revue de tous les diplômes

Pour ajuster en permanence les formations adaptées aux défis du XXI^e siècle, le ministère de l'Éducation nationale reverra désormais le contenu des formations tous les cinq ans dans le cadre des commissions professionnelles consultatives.

Il s'agit notamment de prendre en compte les mutations technologiques contemporaines.

Ce travail d'adaptation doit également concerner les cartes des formations, en partenariat avec les régions, pour promouvoir les filières et diplômes qui insèrent et réorienter ce qui ne marche pas.

Ressources numériques éducatives

Le projet École, numérique, industrie (Éni) vise à créer une grande plateforme de ressources numériques éducatives valorisant l'industrie. Après une première expérience réussie avec les industriels dans les domaines de l'énergie, du BTP ou de la robotique, cette plateforme Etincel couvrira progressivement tous les domaines industriels en proposant aux élèves et aux enseignants des ressources pédagogiques pour les enseignements professionnels et technologiques.

Ces ressources, coproduites par les industriels (branches, fédérations ou entreprises) et l'éducation nationale, utilisent toutes les potentialités du numérique (animations, jeux sérieux, etc.) et s'appuient sur les réalités industrielles d'aujourd'hui. Elles permettent de satisfaire de nombreuses ambitions :

- valoriser la culture technique et industrielle ;
- donner un aspect concret et motivant aux enseignements traditionnels ;
- mettre en avant l'attractivité des métiers industriels ;
- participer à une orientation positive, favoriser une formation partagée entre l'École et les industries ;
- développer des ressources libres de droits pour l'éducation comme pour les entreprises.

Le projet Éni propose de rapprocher l'enseignement scolaire de situations industrielles authentiques pour accroître la motivation des élèves et les familiariser avec des métiers dont ils sont souvent éloignés.

Voie professionnelle : une voie d'excellence

Trois leviers pour réussir.

DES CAMPUS DES MÉTIERS « NOUVELLE GÉNÉRATION »

- **formation et innovation** dans des secteurs de pointe pour transmettre les savoir-faire à la française
- **équipements** culturels et sportifs, internats, organismes de formation, etc., pour en faire de véritables lieux de vie
- **FabLab et pépinières** pour accompagner les jeunes entrepreneurs

✓ trois grands campus
par région à l'horizon 2022

✓ un appel à projet doté de 50 millions d'euros lancé à
l'automne 2018 dans le cadre du programme
d'investissement d'avenir

L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Au cœur du nouveau lycée professionnel, elle est la clé de la réussite des élèves avec :

✓ un accompagnement personnalisé
pour conforter les apprentissages
et préparer le projet d'orientation des élèves

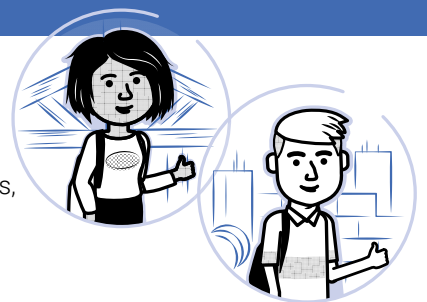
✓ des parcours diversifiés entre
apprentissage et voie scolaire

✓ une co-intervention entre professeurs
d'enseignement général et professionnel
pour rendre les enseignements plus concrets

✓ en classe de terminale, un module
d'insertion professionnelle ou un module
de poursuite d'études

FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- **une carte des formations** adaptée aux dynamiques des territoires, construite avec les branches professionnelles
- développement de **formations plus insérantes** et transformation de celles qui insèrent moins



Voie professionnelle : l'effet campus

DES LYCÉES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS AVEC :

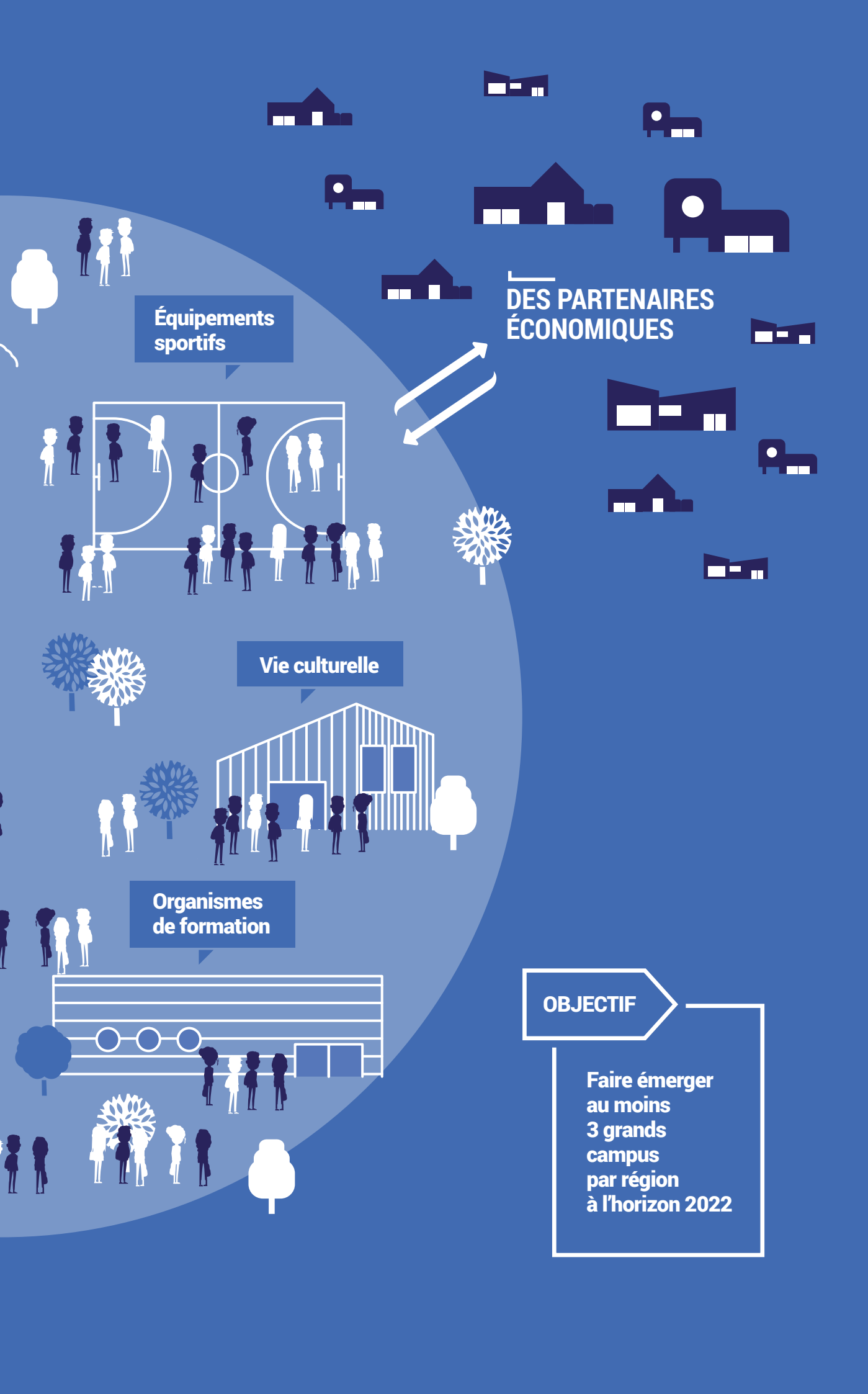
projet entrepreneurial
+ partenariat avec les entreprises
et les établissements
étrangers jumelés

Établissements d'enseignement
secondaire et supérieur

FabLab, incubateurs, pépinières
d'entreprises et laboratoires
de recherche

DES PARTENAIRES
ACADÉMIQUES
NATIONAUX
ET INTERNATIONAUX

Internat



Équipements
sportifs

DES PARTENAIRES
ÉCONOMIQUES

Vie culturelle

Organismes
de formation

OBJECTIF

Faire émerger
au moins
3 grands
campus
par région
à l'horizon 2022

Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle

L'ESSENTIEL

- └ Pour permettre à tous les élèves de s'épanouir dans un projet en cohérence avec leurs aptitudes et leurs aspirations, l'accompagnement des élèves est renforcé au collège et tout au long du lycée.
- └ Les différents acteurs de l'orientation sont coordonnés selon des modalités nouvelles pour offrir une orientation plus personnalisée et progressive du collège au lycée.
- └ Les régions, au plus près des réalités territoriales, vont contribuer à renforcer le service d'orientation.

Une exigence de justice sociale

Le système éducatif français doit mieux accompagner les élèves dans leur poursuite d'études et dans leur insertion professionnelle. Aujourd'hui :

- 13 % des jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ;
- seuls 32 % des lycéens sortant titulaires d'un CAP et seuls 48 % des lycéens sortant titulaires d'un baccalauréat professionnel sont en emploi sept mois après l'obtention de leur diplôme ;
- 27,6 % des étudiants inscrits à l'université obtiennent une licence en trois ans et près de 40 % après quatre ans.

Par ailleurs, **il est important de valoriser l'ensemble des filières** et de mieux lutter contre les déterminismes sociaux ou les préjugés fondés sur le genre. Aujourd'hui :

- à niveau scolaire égal, les préférences des élèves et de leur famille dépendent étroitement du milieu social, en particulier lorsque les résultats scolaires sont moyens ou faibles¹ ;
- les filles **sont inégalement réparties dans les filières : sous-représentées dans les séries scientifiques** (46,5 % des effectifs en S, 7 % en STI2D), elles sont en revanche **sur-représentées dans les séries à dominante littéraire** (59,6 % en ES, 79,2 % en L), **sanitaire et sociale** (88,2 % en ST2S) ou dans la spécialité services de la voie professionnelle (65,7 % en CAP et 64,8 % en baccalauréat)².

¹ Depp, Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales, *Note d'information* n°13.24, novembre 2013.

² Depp, *Repères et références statistiques 2015*, août 2015.

Coordonner les différents acteurs de l'orientation

L'État

L'État définit la politique nationale d'orientation. Les équipes éducatives accompagnent et conseillent les élèves dans la conception de leurs projets. Par leurs connaissances des formations et des procédures d'affectation, les PsyEN sont en appui des équipes éducatives. Ils ont vocation à intervenir au plus près des besoins des élèves, des familles et des professeurs, au sein même des établissements scolaires.

Les régions

En prise directe avec les réalités économiques locales, **les régions ont vocation à participer à l'information des lycéens en matière d'orientation.** C'est pourquoi la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit un nouveau partage des compétences entre l'État et les régions afin de permettre une meilleure éducation à l'orientation dès le collège.

Au 1^{er} janvier 2019, les régions pourront intervenir dans les collèges et les lycées en soutien des communautés éducatives. Un cadre national de référence sera établi conjointement entre l'État et celles-ci afin de préciser le rôle respectif de chacun.

Personnaliser l'accompagnement des élèves au collège et au lycée

Au collège

Au collège, dès la classe de 4^e, **les élèves conçoivent avec leur famille et les professeurs principaux un projet d'orientation.** Cela passe par des entretiens personnalisés, la découverte du monde économique et professionnel et la recherche documentaire.

Il s'agit de déterminer le parcours le plus adapté pour chaque élève, sans a priori, en se référant à leurs goûts et à leurs aptitudes. Depuis cette année, le nombre d'élèves orientés en 2^{de} générale et technologique n'est plus un critère d'évaluation des établissements.

— En 2018, on constate une augmentation importante du nombre d'élèves ayant choisi la voie professionnelle sous statut scolaire ou statut d'apprenti (+ 5,6 %) par rapport à 2017.

— Parmi eux, 70 000 élèves ont formulé un vœu pour l'apprentissage. Plus de la moitié des candidats (55 %) ont positionné ce type de formation en premier choix, soit une augmentation de 40,5 % par rapport à l'année précédente.

Le stage d'observation en milieu professionnel de cinq jours réalisé par tous les élèves de 3^e est un moment clé de la construction de leur projet. En amont et en aval, les équipes éducatives les accompagnent pour les aider à concevoir leur projet d'avenir.

30 000 stages pour les collégiens en réseaux d'éducation prioritaire

Les élèves de milieux défavorisés ont souvent des difficultés à trouver des stages qui permettent de découvrir réellement une diversité de métiers et d'environnements. Le président de la République a décidé de mobiliser les entreprises et les services de l'État pour proposer 30 000 stages de qualité à ces élèves. Dès octobre 2018, une nouvelle plateforme de stages sera disponible, en priorité pour les collégiens scolarisés en Rep+.

Au lycée

À l'horizon 2021, la réforme des lycées généraux et technologiques offre aux élèves **une liberté de choix accrue et un accompagnement renforcé**.

Ainsi, dès la rentrée 2018, les élèves de 2^{de} disposeront de 54 h annuelles dédiées à l'accompagnement au choix de l'orientation. Ils en bénéficieront aussi en 1^{er} et T^{le}.

Le choix de trois spécialités en classe de 1^{re} puis de deux en classe de T^{le} pour les lycéens de la voie générale permettra aux élèves de mûrir progressivement leur projet d'avenir. Les deux professeurs principaux en T^{le}, institués en 2017, aideront les élèves à se projeter vers le supérieur.

Il en va de même dans la voie professionnelle qui offrira une orientation plus progressive grâce à :

- une 2^{de} professionnelle centrée sur des familles de métiers ;
- des temps dédiés ;
- des parcours plus divers entre voie scolaire et apprentissage ;
- des modules de poursuite d'études et d'aide à l'insertion professionnelle.

Accompagner la communauté éducative

Dans tous les lycées, la diffusion du guide *L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique en classe de 2^{de}* est prévue à la présente rentrée. Il propose trois axes pour organiser le cheminement de l'élève : découvrir le monde professionnel et s'y repérer, connaître les formations et élaborer son projet d'orientation.

Dans toutes les académies, des formations à l'orientation seront notamment destinées aux professeurs principaux.

Dans la continuité du site Terminales 2017-2018, l'Onisep enrichit son offre numérique pour aider les élèves de T^{le}, leurs parents, ainsi que les équipes éducatives à mieux connaître les formations de l'enseignement supérieur.

Pour accompagner les enseignants dans leur mission d'aide à l'orientation, l'Onisep lance une nouvelle collection consacrée aux équipes éducatives des collèges et des lycées avec des modules d'auto-formation organisés par **cycles** et par **compétences**.

Des lycéens mieux accompagnés dans leur orientation

Des temps dédiés à l'orientation permettent à tous les lycéens de concevoir leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Voie générale et technologique

54 h/an

Dont :

- les Semaines de l'orientation
- des périodes d'observation
- des journées de découverte des métiers

Voie professionnelle

91 à 105 h/an

en fonction des années

Dont :

- consolidation
- accompagnement personnalisé
- préparation à l'orientation

Objectifs



Découvrir le monde professionnel et s'y repérer



Connaître les formations et leurs débouchés



Élaborer son projet d'orientation

En seconde

→ **Explorer** les domaines de formation

POUR LA VOIE GT

→ **Choisir** une voie de formation et des enseignements de spécialité

POUR LA VOIE PRO

→ **Dès la rentrée 2019** trois familles de métiers pour une orientation progressive

En première

→ **Approfondir** ses recherches sur les secteurs professionnels en fonction de ses intérêts

→ **Se familiariser** avec les enseignements et les méthodes de travail post-baccalauréat

POUR LA VOIE PRO

→ **Choisir** une spécialité

En terminale

POUR LA VOIE GT

→ **Finaliser** son projet d'orientation et formuler des vœux de poursuite d'études
→ **Se préparer** à l'entrée dans le supérieur (journées d'immersion, etc.)

POUR LA VOIE PRO

→ **Choisir** un module d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études pour préparer l'après-baccalauréat

Les acteurs



Les personnels de l'éducation nationale :

- professeurs (professeurs principaux et documentalistes notamment)
- chefs d'établissement
- psychologues de l'éducation nationale



Les régions, responsables de l'information des élèves sur les métiers et les formations



Les branches professionnelles et les entreprises



En association avec :

- les parents d'élèves
- les établissements d'enseignement supérieur
- tous les partenaires de l'École

Les internats, leviers d'égalité sociale et territoriale

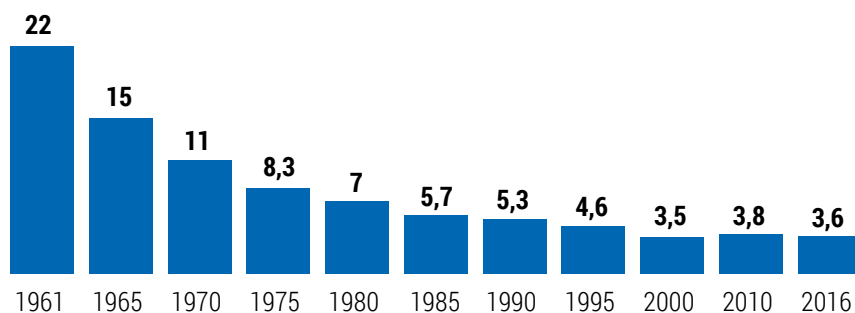
L'ESSENTIEL

- └ L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique qui offre aux élèves une mobilité pour suivre des formations spécifiques, un cadre d'études favorable ainsi que de riches activités culturelles et sportives.
- └ L'internat est par ailleurs un formidable levier de justice sociale et de dynamisme pour les territoires ruraux.
- └ Pour mettre plus encore les internats au service de la réussite des élèves dans tous les territoires, le ministre de l'Éducation nationale a confié à Jean-Yves Gouttebel, président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, et à Marc Foucault, IGAENR, une mission sur les internats. Leurs conclusions et propositions seront rendues à l'automne 2018.

Dynamiser les internats

Le déclin de l'internat dans le public de 1960 à aujourd'hui

% des internes au sein des effectifs globaux du 2^d degré public



En 2008, le projet **Internats d'excellence** a été l'un des projets les plus ambitieux de relance de l'internat¹. Les élèves concernés étaient les collégiens et lycéens des établissements relevant de l'éducation prioritaire et des territoires de la politique de la ville avec trois profils :

- des élèves méritants rencontrant des difficultés dans leur environnement alors qu'ils pourraient réussir ;

- des élèves ayant des difficultés à exprimer leur potentiel et nécessitant un soutien éducatif et pédagogique ;
- des élèves ayant besoin d'une aide très renforcée.

L'internat de Sourdun, dans l'académie de Créteil, est le premier d'une série d'internats ayant ouvert entre 2009 et 2010.

Ce mouvement permet une hausse du nombre des internes en 2010 avant que ce dernier ne reparte à la baisse en 2016.

Aujourd'hui, il existe 1 531 internats sur l'ensemble du territoire :

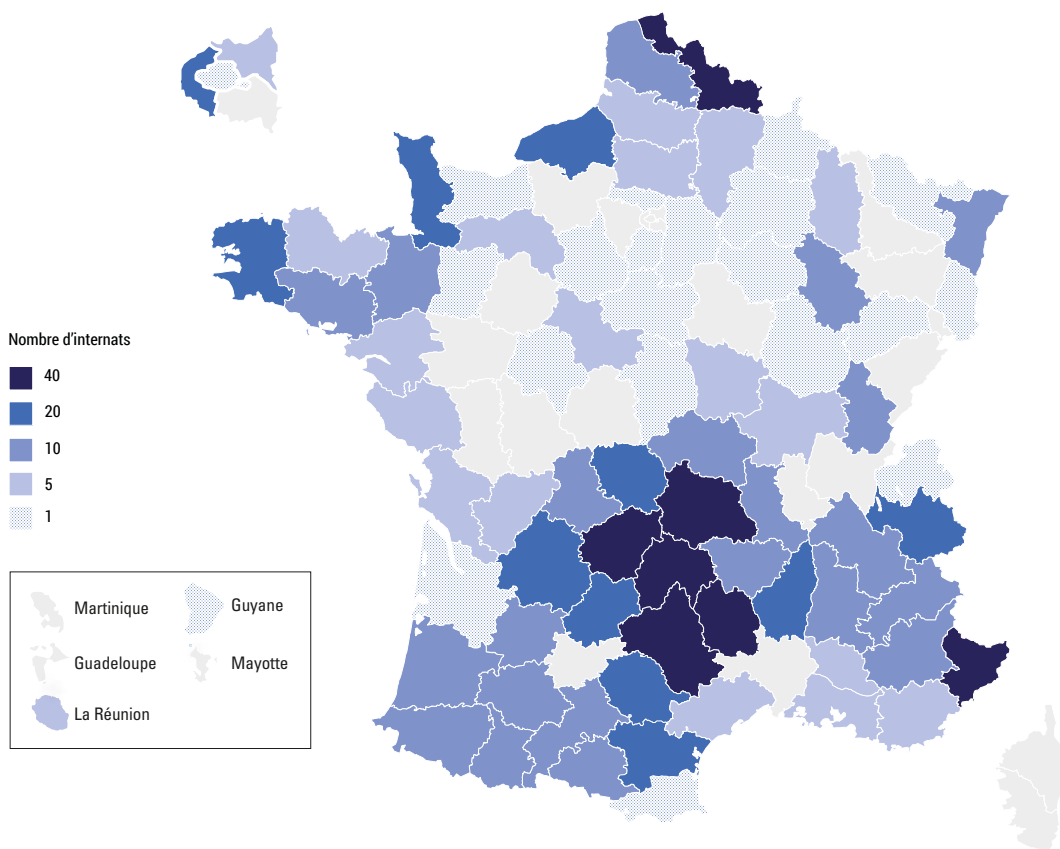
- 60 % sont rattachés à un lycée général ou technologique ;
- 25 % à un lycée professionnel ;
- 15 % à un collège.

Les internats offrent 221 500 places ; elles sont occupées en moyenne à 80 %.

Pourquoi relancer l'internat ?

L'internat est un outil qui permet de répondre à des enjeux éducatifs (scolarité, respect d'autrui), sociétaux et territoriaux. La relance des internats bénéficie à :

- **la politique de la ville** : donner aux élèves des conditions de scolarité satisfaisantes par une offre d'enseignement ambitieuse et de qualité ;
- **les territoires ruraux et périphériques** (établissements à faibles effectifs et sans projet pédagogique visible), y compris hors temps scolaire ;
- **la filière professionnelle** qui va bénéficier d'une plus grande mobilité des jeunes sur le territoire et ainsi mettre en réseau ses formations ;
- **la meilleure attractivité internationale de certains lycées** avec une politique d'offre linguistique dans des établissements à forte visibilité indispensable pour :
 - accueillir les familles installées en France pour des raisons professionnelles ;
 - permettre l'implantation d'entreprises étrangères dans les territoires plus ruraux.



Renforcer l'attractivité de l'internat

L'internat doit reposer sur un projet éducatif ambitieux susceptible d'offrir aux élèves et à leur famille une réponse à leurs attentes en matière d'éducation.

Une mission nationale sur les internats a été confiée à Jean-Yves Gouttebel, président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, et à Marc Foucault, IGAENR. Il s'agit de définir l'internat de demain, ouvert sur le monde et propice aux apprentissages, avec un accès facilité à la culture et aux activités intellectuelles, physiques et sportives. Elle rendra les conclusions de ses travaux fin septembre 2018.

Dans l'attente de ces éléments, **la rentrée 2018 voit la revitalisation de plusieurs internats afin d'engager le plan de relance souhaité.** Au printemps 2018, toutes les académies ont été mobilisées pour valoriser les internats et revitaliser les places vacantes. Cela a supposé une mobilisation volontaire des collectivités territoriales pour aider les établissements à élaborer un projet d'établissement à forte attractivité (langues, culture, sport) et ainsi en faire de réels pôles scolaires d'excellence.

Durant l'année, une campagne de valorisation des internats a été lancée afin de mieux informer les familles sur les possibilités offertes par l'internat et les aides financières dont elles peuvent bénéficier.

À la rentrée 2018, il est prévu d'occuper 2 500 places supplémentaires.

Quelques exemples

Le collège des Cornières maritimes de Sigean (Aude) a conçu son projet autour de trois axes :

- la culture, avec un projet de classe orchestre (pour la rentrée 2019), en lien avec celle de l'école de Port Leucate ;
- le sport, avec la section sportive kitesurf, créée à la rentrée 2018 ;
- les territoires, avec la volonté de rapprocher de l'institution scolaire les élèves résidant dans les Corbières.

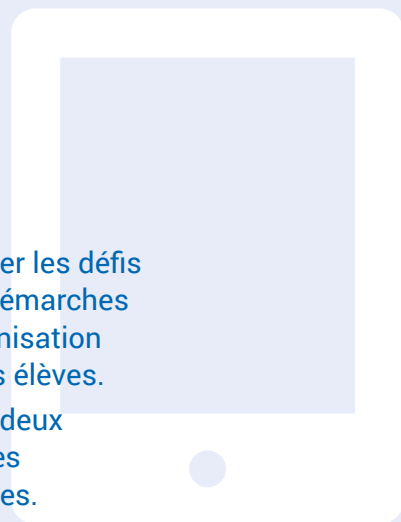
Au collège Jules Renard à Laval, un internat de 44 places ouvre à la rentrée. Il compte trois sections sportives : athlétisme, basket et football.

Le collège Pierre Emmanuel de Pau compte 240 élèves dont **120 collégiens internes**. Le projet d'établissement offre des ateliers culturels (musique, théâtre, arts visuels, etc.), des activités sportives ou de détente qui sont animés par des adultes, des lycéens internes et des associations partenaires locales. Ces temps ont lieu notamment les lundis, mardis et jeudis de 18 h 15 à 19 h 15.

Le numérique au service de l'École de la confiance

L'ESSENTIEL

- ─ La révolution numérique permet à l'École de relever les défis du XXI^e siècle. Elle contribue à la simplification des démarches pour les usagers, notamment les parents, à la modernisation du fonctionnement de l'institution et à la réussite des élèves.
- ─ Cette transformation numérique doit reposer sur deux principes : la protection des données personnelles des utilisateurs et l'ambition au service des apprentissages.
- ─ Dans un monde toujours plus technologique, la connaissance du fonctionnement des outils numériques et informatiques permet un usage raisonné et favorise la créativité des élèves.



Protéger les données scolaires

L'École produit et recueille aujourd'hui un très grand nombre de données liées à la vie scolaire, aux évaluations, aux résultats des élèves, aux travaux et aux devoirs qu'ils réalisent. Le ministère de l'Éducation nationale doit garantir la stricte protection de ces données, ainsi que celles qu'elle peut être amenée à détenir concernant les parents d'élèves, professeurs et personnels administratifs.

Le règlement général européen sur les données personnelles (RGPD) et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles contribuent à créer ce cadre par un renforcement des droits des usagers. C'est pourquoi, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomment, en cette rentrée scolaire, un délégué à la protection des données (DPD). Avec les délégués académiques à la protection des données, il sera chargé de veiller au respect du cadre légal relatif aux données personnelles et de sensibiliser, d'informer et de conseiller les responsables des traitements, notamment les chefs d'établissement et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen).

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de l'année 2018, un code de conduite propre à l'éducation nationale sera élaboré puis soumis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Un comité d'éthique et d'expertise en matière de données numériques sera créé et placé auprès du ministre de l'Éducation nationale. Cette instance, composée de membres qualifiés, émettra des avis sur l'intérêt public de l'utilisation des données récoltées et traitées dans le cadre scolaire.

Enfin, un accent particulier sera mis sur les actions de formation et d'information des chefs d'établissement et des professeurs aux enjeux de l'utilisation des données scolaires numériques (parcours de formation en ligne, vademecums, guide pour les chefs d'établissement, etc.).

Transmettre des compétences numériques à tous les élèves

Des enseignements renforcés

Les élèves bénéficient d'une initiation au codage à l'école primaire et d'un apprentissage du codage et des grands principes de l'informatique dans le cadre des cours de mathématiques et de technologie au collège.

Avec la réforme du baccalauréat et du lycée sont créés un enseignement de sciences numériques et technologie en classe de 2^{de} (1 h 30 par semaine à compter de la rentrée scolaire 2019) et un enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques en 1^{re} et Tle (respectivement 4 h et 6 h par semaine, à compter de 2019 et 2020).

La réforme du lycée professionnel prend en compte la transformation numérique de l'ensemble des métiers et développe les formations consacrées aux métiers d'avenir. Ces enseignements permettent de comprendre en profondeur le fonctionnement des outils informatiques et de susciter des vocations dans une filière essentielle au dynamisme économique du pays.

Dans le même temps, l'éducation aux médias et à l'information, l'interdiction de l'utilisation du portable à l'école et au collège à compter de la rentrée scolaire 2018 (cf. fiche 16) ou encore les campagnes de prévention contre le cyber-harcèlement contribuent à développer les usages raisonnés des outils numériques (cf. fiche 23).

L'évaluation des compétences numériques

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont élaboré un cadre de référence des compétences numériques, qui établit une progression des niveaux de maîtrise de ces compétences.

La plateforme Pix permet aux élèves de fin de 3^e et de lycée de tester régulièrement leurs compétences numériques grâce à une série d'exercices qui s'adaptent aux niveaux de maîtrise des élèves. Pix propose également en 2018-2019 une certification à tous les collèges et les lycées volontaires, avant une généralisation à l'ensemble des établissements à la rentrée scolaire 2019.

Enseigner au XXI^e siècle avec le numérique

De nouveaux outils pour les professeurs et les élèves

Des outils numériques sont mis en place à la rentrée 2018 :

- outil en ligne d'accompagnement du dispositif Devoirs faits par le Centre national d'enseignement à distance (Cned). Ce service innovant proposera une aide instantanée sur les savoirs et compétences du collège ainsi qu'un appui méthodologique permettant aux élèves de gagner en autonomie lors de la réalisation de leurs devoirs ;
- création d'une plateforme de ressources numériques pour valoriser les métiers de l'industrie, dans le cadre du projet École, numérique, industrie (Éni) qui propose de rapprocher l'enseignement scolaire de situations professionnelles authentiques.

Des applications sont développées en vue de la rentrée scolaire 2019 :

- équipements et ressources numériques dans les classes de CP dédoublées : à l'initiative du Conseil scientifique de l'éducation nationale, une expérimentation à grande échelle des outils et applications numériques pour les apprentissages fondamentaux, ainsi que de nouvelles approches de l'évaluation, seront lancées ;
- lancement d'un partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle concernant les apprentissages du français et des mathématiques en cycle 2 (du CP au CE2) ;
- création d'un outil numérique d'accompagnement et d'entraînement en français et en mathématiques pour les élèves de 2^{de}. Suite au test de positionnement de 2^{de}, il offrira sur l'ensemble des thématiques concernées des activités d'entraînement ou de renforcement des compétences. Grâce aux technologies d'intelligence artificielle, les propositions faites aux élèves seront de plus en plus personnalisées et précises.

Le numérique au cœur de l'École inclusive

Le numérique constitue un levier majeur d'inclusion des élèves en situation de handicap.

En proposant systématiquement des modalités d'accès et d'usage adaptées, les ressources et services numériques peuvent, en effet, significativement contribuer à améliorer l'accueil et la pleine intégration scolaire de ces élèves et faciliter le suivi de leur scolarité par leurs parents. C'est le parti pris concernant notamment les banques de ressources numériques éducatives (BRNE) mises à disposition des élèves et de leurs professeurs du CM1 à la 3^e.

Il est également apporté un soutien à des ressources conçues pour répondre plus spécifiquement aux besoins des élèves porteurs de handicap de type Dys ou d'autisme, en particulier à travers le dispositif Édu-Up du ministère de l'Éducation nationale.

Le numérique au service de la formation des professeurs

Les outils numériques peuvent se révéler très précieux pour la formation des professeurs. Ils permettent en effet d'élargir l'offre de parcours de formation, d'assouplir l'organisation des temps de formation et d'assurer conjointement une formation au et par le numérique.

Le dispositif M@gistère, qui propose près de 400 parcours de formation et forme chaque année plus de 250 000 professeurs, offre désormais à tous les personnels de l'éducation nationale un très grand nombre de formations en inscription libre et en autonomie.

Le développement des compétences numériques des élèves, et plus largement l'utilisation des outils et ressources numériques dans tous les enseignements, nécessitent que les professeurs aient reçu une formation adéquate et plus spécifique dans ces domaines. Pour encourager et mieux cibler le développement des formations initiales et continues au numérique des professeurs, il est prévu de compléter la plateforme Pix, outil d'auto-positionnement et de certification des compétences numériques, par un volet spécifiquement adapté aux besoins de ces personnels.

Simplifier les procédures administratives

Le numérique permet de simplifier et d'accélérer les démarches administratives demandées aux parents d'élèves. Il permet également de leur apporter, en temps réel, une information qualitativement et quantitativement renforcée sur la scolarité de leurs enfants et de rapprocher les parents des professeurs. Le ministère de l'Éducation nationale s'inscrit à cet égard pleinement dans l'objectif de dématérialisation des relations administrations-usagers fixé dans le cadre de la démarche Action publique 2022.

Un certain nombre de démarches sont d'ores et déjà dématérialisées, comme les demandes de bourses en collège ou en lycée, l'accès au livret scolaire unique, l'inscription ou encore la fiche de renseignement dans le 2^d degré. Le ministère va accentuer et accélérer la dématérialisation de ses procédures au cours des prochains mois et années, avec le souci d'en évaluer le niveau de satisfaction auprès des usagers.

La généralisation d'un dispositif unique d'authentification FranceConnect Education pour tous les services et ressources pédagogiques, articulé avec la stratégie interministérielle FranceConnect et permettant notamment de gérer le lien entre responsables légaux et élèves mineurs, constituera un facteur déterminant de réussite de cette transformation.

Programme gouvernemental d'investissements d'avenir

Outre les crédits budgétaires du ministère de l'Éducation nationale, deux actions du programme gouvernemental d'investissements d'avenir (PIA) sont spécifiquement destinées à financer les transformations numériques de la politique éducative :

- Innovation numérique pour l'excellence éducative ;
- Territoires d'innovation pédagogique.

Dans ce cadre, plusieurs décisions prises en 2018 verront leur mise en œuvre se déployer en 2018 et 2019 :

- Initiative Écoles numériques innovantes et ruralité :
 - co-financement par l'État d'environ 150 projets (concernant environ 800 écoles) : environ 4 millions d'euros ;
 - lancement d'une 2^e vague de co-financements destinée aux communes de moins de 2 000 habitants : 20 millions d'euros ;
- Lancement d'un partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle (IA) au service de l'éducation : 8 millions d'euros ;
- Développement de trois nouvelles banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) concernant les langues et cultures de l'Antiquité, les langues vivantes et le français : 3 millions d'euros ;
- Simplification des usages et protection des données personnelles : 2 millions d'euros ;
- Développement de l'évaluation scientifique du numérique pour l'éducation : 1 million d'euros ;
- Mooc et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures : 10 millions d'euros.

De nouveaux appels à projets, qui traduiront la poursuite des investissements dans le numérique au service de l'École, seront lancés au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde

L'ESSENTIEL

- ▬ La maîtrise des langues vivantes constitue un atout pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, exporter notre savoir-faire en Europe et dans le monde et attirer des talents en France. Le président de la République, dans son discours du 20 mars 2018, a souligné la nécessité du plurilinguisme pour l'avenir de l'Europe.
- ▬ Selon l'enquête Cedre, depuis 2010, le niveau des élèves français en maîtrise de l'oral et de l'écrit dans les langues étrangères, particulièrement en anglais, progresse. Il reste néanmoins à positionner les élèves français parmi ceux qui obtiennent les meilleurs résultats en Europe.
- ▬ Aussi, le ministre de l'Éducation nationale a confié à Chantal Manès, inspectrice générale de l'éducation nationale, et à Alex Taylor, journaliste, une mission dont les conclusions seront communiquées au cours du mois de septembre.
- ▬ L'objectif est d'améliorer le niveau des élèves en anglais et, au moins, dans une seconde langue vivante. La maîtrise de l'expression orale est notamment un enjeu essentiel.

Développer l'offre d'enseignement en langues vivantes

Au collège, **les classes bilingues continuent leur développement.**

- À la rentrée, 67 % des collèges proposeront l'enseignement d'une deuxième langue vivante en 6^e contre 47 % en 2016.
- La seconde langue est l'allemand pour 55 % des élèves qui entrent en classe bilingue, l'anglais pour 19 % d'entre eux et l'espagnol pour 14 %.

Les sections européennes, qui offrent un renforcement en langue, continuent à se développer : 30 % des collèges offrent ou envisagent d'ouvrir au moins un enseignement de langues et cultures européennes à la rentrée 2018.

La réforme du lycée renforce l'enseignement des langues vivantes :

- deux langues vivantes sont prévues dans les enseignements communs ;
- une spécialité, langues et littératures étrangères, comprend 4 h d'enseignement en 1^{re} et 6 h en Tle ;
- des enseignements optionnels permettent aux élèves de choisir une troisième langue.

Dans ce nouveau cadre, les sections européennes, binationales et internationales vont se développer, au même titre que les enseignements en langue étrangère (par exemple, histoire géographie en anglais).

La place des langues vivantes régionales est, elle aussi, confortée dans le nouveau baccalauréat. Il est toujours possible de suivre cet enseignement au titre de la langue vivante B (avec un coefficient augmenté) ou C, ce qui permet de valoriser davantage encore les langues régionales au baccalauréat.

Renforcer l'évaluation des élèves

En articulation avec l'enseignement supérieur, **la logique de certification internationale du niveau des élèves en langues vivantes est progressivement amplifiée**. Les certifications s'appuient sur des organismes internationaux comme Cambridge Assessment English, l'Institut Cervantes ou la Kultusminister Konferenz.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2019, les élèves de Tle engagés dans un parcours linguistique spécifique (sections internationales, sections européennes et de langues orientales), ainsi que les étudiants des BTS tournés vers les métiers ouverts au commerce international, passeront des épreuves de certification.

Dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau baccalauréat en 2021, **les modalités d'évaluation des épreuves de langues vivantes à cet examen seront révisées afin de renforcer leur lien avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**.

Des écoles et des établissements ouverts sur l'Europe et le monde

Une offre d'enseignements internationaux et européens renforcée

**1 000 places
supplémentaires
disponibles en école,
collège et lycée
publics et privés**

En Île-de-France, conformément aux engagements du Premier ministre, **le développement de sections binationales et internationales**, ainsi que la création de nouvelles classes à parité horaire en langues, ont permis de renforcer notre offre scolaire internationale et de mieux répondre aux attentes des familles qui souhaitent s'installer en France.

La France porte auprès des instances européennes la candidature de deux nouvelles écoles européennes à Lille et à Courbevoie, pour la rentrée scolaire 2019.

La création d'un label des écoles et des établissements scolaires d'Europe

L'engagement des écoles et des établissements scolaires dans de nombreux projets européens, dans l'organisation de voyages et de mobilités pour leurs élèves et leurs personnels, et l'accueil d'élèves européens sont propices à la pratique des langues, à la découverte d'autres cultures et environnements professionnels. Ces établissements participent ainsi à la construction d'une citoyenneté européenne.

Un label reconnaissant cet engagement va être mis en place par les académies au 1^{er} semestre 2019, en cohérence avec leurs projets d'ouverture européenne et en partenariat avec les collectivités territoriales.

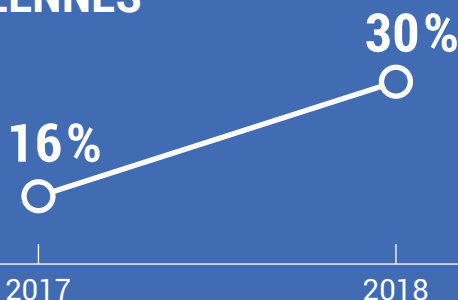
Des enseignements enrichis au collège

Depuis l'assouplissement de la réforme du collège en juin 2017, les élèves bénéficient d'enseignements plus diversifiés.



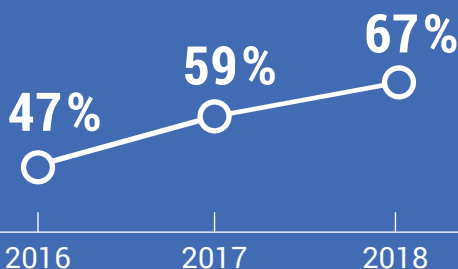
SECTIONS EUROPÉENNES

→ Collèges offrant (ou envisageant de le faire) au moins un enseignement de langues et cultures européennes



CLASSES BI-LANGUES

→ Collèges proposant l'enseignement d'une langue vivante en 6^e



Parmi ces classes, la seconde langue sera :

- pour 55 % l'allemand
- pour 19 % l'anglais
- pour 14 % l'espagnol



LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

+ de 90%

des collèges proposent un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité à la rentrée 2018



1/3 des collèges propose un volume horaire de + de 5 heures sur l'ensemble du cycle à leurs élèves grâce à l'assouplissement de la réforme du collège



ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

78%

des collèges proposent un enseignement facultatif de chant choral

18%

des collèges ont demandé une dotation académique spécifique pour ouvrir un enseignement facultatif

Mobilisation pour Paris 2024

L'ESSENTIEL

- └ L'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 est une formidable occasion de porter les valeurs de l'olympisme à l'École : excellence, amitié, respect, qui sont des clés de la confiance.
- └ La pratique sportive est indispensable au bien-être des élèves.
- └ En outre, une partie des futurs champions de 2024 sont encore à l'école et doivent donc être accompagnés dans leur pratique du sport à haut-niveau.
- └ L'éducation nationale se mobilise pour faire des Jeux olympiques un horizon de progrès pour tous. Thierry Terret, ancien recteur, désormais délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, est chargé de cette mobilisation.



Développer la pratique sportive à l'école...

Le sport transmet des valeurs fondamentales pour les jeunes : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de se dépasser, le respect des autres, de soi et des règles, l'intelligence collective, et, plus généralement, les valeurs éducatives et civiques.

C'est pourquoi l'éducation nationale entend encourager le développement de la pratique sportive, dans le cadre de l'éducation physique et sportive et grâce aux actions proposées par les associations sportives scolaires et les fédérations sportives locales.

... en articulation avec le mouvement sportif...

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises :

— **un label Génération 2024 a été créé.** Il invite les écoles et établissements scolaires volontaires à :

- articuler l'offre sportive scolaire avec l'offre sportive en club ;
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école ou de l'établissement ;
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire ;
- accompagner, accueillir ou être parrainé par des sportifs de haut niveau ;

- **développer la pratique sportive dans le 1^{er} degré**, en encourageant la création d'associations sportives fédérées par l'Union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré (Usep) dans les écoles ;
- **la création de 1 000 nouvelles sections sportives scolaires d'ici 2021** et l'adaptation des textes en vigueur pour un meilleur aménagement de la scolarité des jeunes sportifs de haut niveau ou visant le haut niveau ;
- **l'organisation de grandes compétitions sportives scolaires en amont des Jeux olympiques 2024**. L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est ainsi candidate à l'organisation des Gymnasiades 2022, olympiades scolaires qui rassemblent, à chaque édition, 4 000 participants venus de 60 pays ;
- la formation, en lien avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo), de 10 000 jeunes volontaires pour devenir bénévoles durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Trois temps importants permettront de porter cette ambition :

- 26 septembre 2018 : la Journée nationale du sport scolaire ;
- 4 au 9 janvier 2019 : la Semaine olympique et paralympique ;
- 23 juin 2019 : la Journée olympique.

... et les acteurs culturels

Entre 1908 et 1948, le Congrès olympique, à l'initiative de Pierre de Coubertin, a organisé un concours d'art en parallèle des Jeux olympiques. Il s'agissait de souligner la conception esthétique et morale que les Grecs de l'Antiquité avaient du sport.

L'éducation nationale, en partenariat avec les ministères de la Culture et des Sports, va porter cet idéal en organisant des **concours d'art scolaire dans plusieurs domaines** :

- **arts visuels** avec une compétition de création numérique ;
- **musique** avec notamment la participation des chorales scolaires ;
- **danse et arts du vivant** avec une compétition de danse ;
- **arts plastiques** avec une compétition de création artistique ;
- **littérature** avec deux compétitions de poésie et d'essai.

Un groupe interministériel est constitué pour faire débiter ces concours à la rentrée 2019.



Rassembler autour de l'École



Faire respecter le principe de laïcité à l'École

L'ESSENTIEL

└ Le principe de laïcité est au cœur de notre contrat social et des valeurs que porte l'École de la République. En effet, la laïcité garantit la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction. À l'École, le respect du principe de laïcité protège les élèves de toute emprise religieuse, idéologique ou politique.

└ L'École est aujourd'hui confrontée à des atteintes au principe de laïcité. Chacune de ces atteintes doit être identifiée, signalée et recevoir une réponse ferme et sereine.

└ L'institution est en soutien de tous les personnels pour faire face aux atteintes à la laïcité. Depuis février 2018, des équipes académiques laïcité et fait religieux sont à l'écoute des personnels et interviennent dans les écoles et les établissements.

└ Tous les personnels peuvent signaler une atteinte au principe de laïcité via un formulaire en ligne.

Identifier, signaler et répondre à toute difficulté d'application de la laïcité

Depuis une trentaine d'années, les remises en cause de ce principe fondateur de la République se sont multipliées, notamment à l'École. L'affirmation catégorique et intolérante par certains du fait religieux et des traditions qui en découlent légitime parfois une opposition aux faits éprouvés et au régime de la loi.

Face aux atteintes au principe de laïcité, qui prennent aujourd'hui des formes nouvelles et diverses, et qui peuvent notamment s'exprimer par la contestation de certains enseignements, **le ministre de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif en soutien des équipes éducatives qui se sentent parfois seules et démunies.**

Ce dispositif, mis en œuvre en février 2018, vise à identifier les atteintes au principe de laïcité, à les signaler et à apporter une réponse adéquate par les acteurs pertinents.

Un formulaire électronique Atteinte à la laïcité

Un formulaire de saisine est tenu à la disposition de tous les personnels de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/saisine-laicite>. Il permet à tous les personnels de signaler une atteinte au principe de laïcité et d'obtenir une réponse dans les 24 h avant de voir sa demande traitée par l'équipe laïcité de son rectorat. Depuis sa mise en place, environ trente signalements sont reçus chaque jour.

Les équipes académiques laïcité et fait religieux

Dans chaque académie, une équipe laïcité et fait religieux apporte aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité.

Autour du coordonnateur académique laïcité, l'équipe académique associe des expertises juridique, éducative et pédagogique. Elle analyse les situations et intervient auprès des écoles et des établissements, ponctuellement ou en accompagnement à plus long terme. Elle définit une stratégie d'intervention et de formation pour les établissements concernés et pour l'académie.

400 personnes sont mobilisées sur le territoire national pour prévenir et réagir.

L'équipe nationale laïcité et fait religieux

Une équipe nationale laïcité et fait religieux, placée sous l'autorité de la secrétaire générale du ministère anime et soutient les équipes académiques laïcité et fait religieux. Pour faciliter le recueil et la prise en compte des atteintes à la laïcité, l'équipe nationale offre plusieurs modes de signalement qui garantissent un état des lieux précis.

Le Conseil des Sages de la laïcité

Depuis mai 2018, le Conseil des Sages de la laïcité, placé auprès du ministre et présidé par Dominique Schnapper, réfléchit aux modalités concrètes pour faire respecter le principe de laïcité à l'École. Cette année, le Conseil a ainsi proposé un référentiel commun à tous les personnels, intitulé *La Laïcité à l'École*.

Des outils à disposition de tous les personnels

Le vademecum *La Laïcité à l'École* : un référentiel commun à tous les personnels

Le vademecum *La Laïcité à l'École* est destiné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux directeurs d'école et aux équipes éducatives et pédagogiques. Il prend la forme de fiches pratiques qui rappellent le sens de la laïcité, aident les équipes à le faire comprendre aux élèves et à agir en cas d'atteinte ou de remise en cause. Ce vademecum propose une analyse juridique et des conseils éducatifs et pédagogiques. Support de formation et de réflexion pour les équipes, cet outil vient compléter les ressources déjà disponibles, en particulier la Charte de la laïcité à l'École (<http://eduscol.education.fr/pid23591/la-laicite-a-l-ecole.html>).

Formation

Le ministère assure un accompagnement permanent des équipes académiques laïcité et fait religieux grâce à des séminaires, des ressources et des échanges de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne les modalités d'intervention auprès des établissements.

Le Plan national de formation sur l'enseignement laïque des faits religieux et sur la laïcité à l'École insiste cette année sur les contestations de certains enseignements au nom de la foi religieuse.

Transmettre la laïcité aux élèves

La laïcité au cœur des enseignements

Transmettre aux élèves les valeurs de la République constitue une mission première de l'École.

Les différents enseignements contribuent à cette transmission, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature.

La Journée de la laïcité

La journée du 9 décembre commémore le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État. Ce moment fédérateur est l'occasion d'actions pédagogiques et favorise l'adhésion des élèves à ce principe fondateur de l'École et de la République.

Faire respecter le principe de laïcité à l'École

Des équipes laïcité et fait religieux sont en soutien des personnels pour les aider à répondre aux atteintes au principe de laïcité.



NIVEAU ACADÉMIQUE



Écoles et établissements scolaires

Signalement d'une atteinte au principe de laïcité



Cellule ministérielle de veille et d'alerte

Saisine éventuelle de l'équipe nationale



Équipe académique laïcité et fait religieux

Composition : référent académique laïcité, juristes, médecins, professeurs, CPE, etc., pilotés par le recteur.

Missions :

- former les personnels
- répondre à leurs demandes
- réagir à tout signalement en proposant des mesures adaptées



En cas de faits graves



NIVEAU NATIONAL



Équipe nationale laïcité et fait religieux

Composition : experts des directions de l'administration centrale (juridique, pédagogique, RH, etc.)

Missions :

- coordonner et soutenir les équipes académiques
- assurer une veille juridique

En cas de besoin



Conseil des Sages

Composition : personnalités qualifiées, autorités intellectuelles, experts

Missions :

- enrichir la réflexion
- formuler des recommandations
- éclairer des décisions



Un formulaire en ligne, réservé aux professionnels de l'éducation nationale, permet de saisir l'équipe nationale en cas d'atteinte à la laïcité constatée dans le cadre professionnel.

<http://eduscol.education.fr/saisine-laicite>

Interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges

L'ESSENTIEL

- À compter de la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.
- D'application immédiate, la loi du 3 août 2018, relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et collèges, vise à sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective.

Le nouveau cadre juridique à compter de la rentrée 2018

93 % des 12-17 ans disposent d'un téléphone mobile en 2016 (72 % en 2005) selon le baromètre du numérique établi par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep).

63 % des 11-14 ans sont inscrits sur au moins un réseau social alors que l'âge légal requis est de 13 ans révolus selon une enquête réalisée en juin 2017 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et l'association Génération numérique.

L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements.

Les téléphones mobiles peuvent susciter la convoitise, le racket, le vol entre camarades. En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, **les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement** et facilitent l'accès aux images violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet.

Pour toutes ces raisons, **à la rentrée 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.**

Le périmètre de l'interdiction

L'interdiction porte sur **l'utilisation des téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques** (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles et des collèges.

La loi permet également au conseil d'administration des lycées d'introduire, dans le règlement intérieur, l'interdiction de l'utilisation par les lycéens de ces appareils.

Cette interdiction est valable pendant le temps scolaire et périscolaire. Elle est aussi effective durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'école ou de l'établissement scolaire.

Les exceptions prévues par la loi

Les élèves en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant conservent l'autorisation d'utiliser des dispositifs médicaux associés à un équipement de communication (appareil permettant aux enfants diabétiques de gérer leur taux de glycémie, par exemple).

Concernant les interdictions conditionnelles, la loi permet de prévoir des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur autorise expressément l'utilisation d'un téléphone portable par les élèves. Il s'agit bien de conditions cumulatives, le règlement intérieur devant préciser tout à la fois des circonstances et des lieux.

La mise en œuvre de l'interdiction dans les écoles et les établissements

Une liberté laissée aux écoles et aux établissements

Dans l'enceinte de l'établissement, les téléphones portables des élèves doivent être éteints et rangés.

Il appartient à chaque établissement de déterminer des modalités pratiques pour assurer le respect de la loi.

La mise en place d'un système de casiers permettant à l'élève de déposer son téléphone durant la journée et de le récupérer avant de quitter l'école et ou le collège, est une piste intéressante.

Des exemples de mise en œuvre à l'étranger

En Norvège, certaines écoles ont mis en place des dispositifs pour encadrer l'utilisation des téléphones mobiles. Les élèves les déposent en arrivant à l'école le matin dans un « hôtel pour mobile », et les récupèrent le soir en partant.

Au Royaume-Uni, les élèves de plusieurs lycées peuvent apporter leur téléphone mobile à l'école, à condition qu'ils le laissent dans un casier (*locker*) réservé à cet effet.

Aux États-Unis, plusieurs établissements scolaires obligent les élèves à placer leur téléphone dans un *Yondr bag*. Il s'agit d'une housse équipée d'un système de loquet automatique qui se verrouille lorsque l'élève pénètre dans la zone où les téléphones portables sont interdits.

La modification du règlement intérieur

Dès le mois de septembre, en concertation avec les membres de la communauté éducative, et selon des modalités définies par le directeur ou le chef d'établissement, le règlement intérieur de chaque école et collège public fera l'objet d'une révision.

Dans les écoles, le directeur ajuste le règlement intérieur et le soumet au vote du conseil d'école.

Dans les collèges, le règlement intérieur relève de la seule compétence du conseil d'administration après instruction préalable de la commission permanente.

Désormais, il intègrera :

- l'interdiction des téléphones mobiles dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, prévue par la loi du 3 août 2018 ;
- la charte relative aux usages des technologies de l'information et de la communication ;
- les situations d'urgence qui peuvent amener un élève à demander à un adulte d'utiliser son portable dans un lieu défini par le règlement. Pour ce qui est des internats, des lieux et des plages horaires d'utilisation seront explicitement mentionnés.

La Charte des règles de civilité du collégien, qui reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée, devra également intégrer ces nouvelles règles.

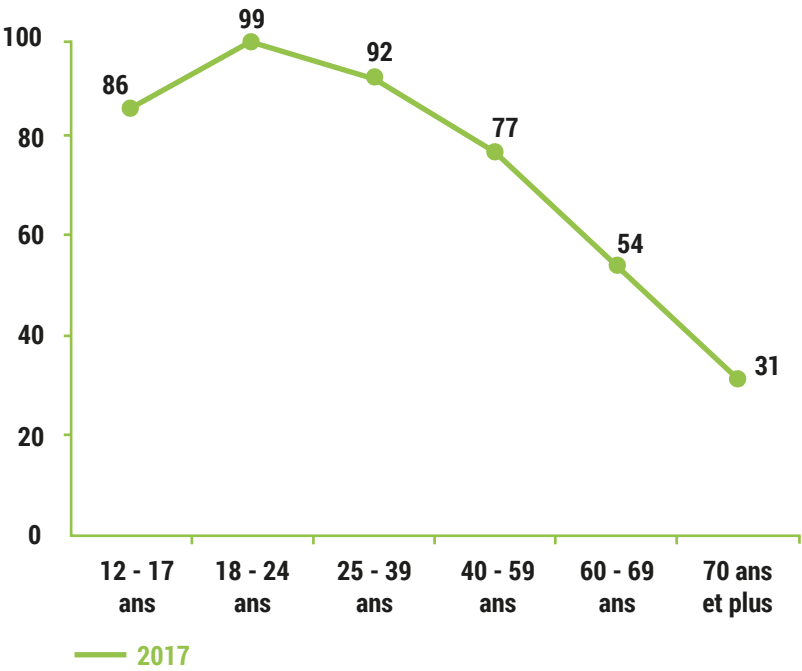
Les réponses en cas de manquement à la règle

Une réponse adaptée, individuelle et graduée, doit être apportée à toute utilisation du téléphone mobile au sein de l'école ou de l'établissement. Les modalités sont définies dans le règlement intérieur.

Elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.), d'une confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi ou, pour les cas les plus graves, d'une sanction disciplinaire prévue par l'article R. 511-13 du Code de l'éducation.

Taux d'équipement en smartphone selon l'âge

Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en %



Source : Édition 2017 du baromètre du numérique de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep)

Le Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants

L'ESSENTIEL

- └ Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'un accueil périscolaire propice à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de l'articuler avec les enseignements en proposant des activités de qualité dans le domaine du sport, de la nature et de la culture.
- └ La cohérence des différents temps de l'enfant, dans la journée, dans la semaine et dans l'année, est également essentielle.
- └ Le Plan mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités.

Un cadre périscolaire plus qualitatif

Une collectivité qui choisit de s'engager dans la dynamique du Plan mercredi est accompagnée dans l'organisation d'activités périscolaires de qualité grâce à un cadre juridique sécurisé et un soutien financier de l'État renforcé.

Une charte qualité

Une charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi selon quatre principes directeurs :

- la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- des activités riches et variées dans les domaines de la nature, de la culture et du sport avec pour objectif une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Un label qualité

Le label Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Pour les collectivités, **ce label permet de mettre en avant auprès des familles des activités périscolaires de qualité et le savoir-faire des personnels.**

Un accompagnement de l'État renforcé

Le Plan mercredi est le cadre d'un **partenariat renouvelé entre les collectivités territoriales et les services de l'État** pour répondre aux besoins éducatifs des enfants le mercredi. Sa mise en œuvre relève des initiatives locales que l'État soutient en lien avec les Caisses d'allocations familiales (Caf).

Un environnement juridique plus clair

La mise en œuvre du Plan mercredi repose sur :

- un projet éducatif territorial labellisé Plan mercredi formalisé par une convention spécifique pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité ;
- des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités engagées dans la dynamique Plan mercredi (décret n°2018-647 du 23 juillet 2018).

Un accompagnement de proximité

- services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture ;
- caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- principales fédérations d'éducation populaire ;
- associations partenaires.

Un site Internet au service des collectivités : planmercredi.education.gouv.fr

Le site planmercredi.education.gouv.fr est dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan mercredi. Elles peuvent y trouver :

- un rappel du cadre juridique ;
- un récapitulatif des aides financières ;
- des informations pratiques sur la mise en place d'un Plan mercredi ;
- plus de 100 fiches pédagogiques conçues par les fédérations d'éducation populaire et le Comité national olympique et sportif français (Cnosf) ;
- les ressources des ministères de la Culture et des Sports ;
- les coordonnées des partenaires nationaux et locaux du Plan mercredi.

Un soutien financier renforcé

La signature d'un Plan mercredi permet une bonification de la prestation versée par la Caf aux organisateurs d'accueils de loisirs périscolaires proposés le mercredi.

Cette aide, actuellement de 54 centimes par heure et par enfant, sera portée à 1 euro par heure et par enfant, pour les collectivités signataires d'une convention de Plan mercredi quelle que soit leur organisation du temps scolaire :

- les collectivités fonctionnant sur 4 jours d'école sont éligibles pour les heures qui ne sont pas déjà bonifiées au titre d'un Contrat enfance jeunesse ;
- les collectivités conservant une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées sont éligibles pour les nouvelles heures.

À noter : les collectivités qui conservent une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées bénéficient toujours du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Plan mercredi : des activités périscolaires de qualité

Dès la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative : sport, culture et nature pour les enfants de la maternelle au CM2.

UNE CHARTE QUALITÉ

Garantir la qualité des activités...

Le Plan mercredi, c'est une charte bâtie sur 4 axes :

1

Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

2

Accueil de tous les publics (enfants et familles)

3

Mise en valeur des ressources du territoire

4

Développement d'activités éducatives de qualité

... en accompagnant les collectivités

Le Plan mercredi est formalisé par la signature d'une convention entre :

- les collectivités territoriales volontaires (commune ou EPCI, département)
- les services de l'éducation nationale
- les organismes sociaux (Caf, MSA)
- les partenaires associatifs

LES MOYENS DÉPLOYÉS



Un effort budgétaire important

Pour les accueils labellisés

→ Soutien de la Caisse nationale d'allocations familiales doublé (1 €/h/enfant VS 0,54 €/h/enfant actuellement)

Pour les collectivités restées à 4,5 jours

→ Fonds de soutien existant maintenu



Un label

pour identifier les accueils de loisirs engagés dans le Plan mercredi



Un environnement juridique plus clair

Pour tous les accueils de loisirs

→ Temps périscolaire et extrascolaire mieux définis

Pour les accueils périscolaires labellisés

→ Taux d'encadrement adapté



Un site Internet

pour aider les collectivités à organiser des activités périscolaires de qualité : planmercredi.education.gouv.fr

Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap

L'ESSENTIEL

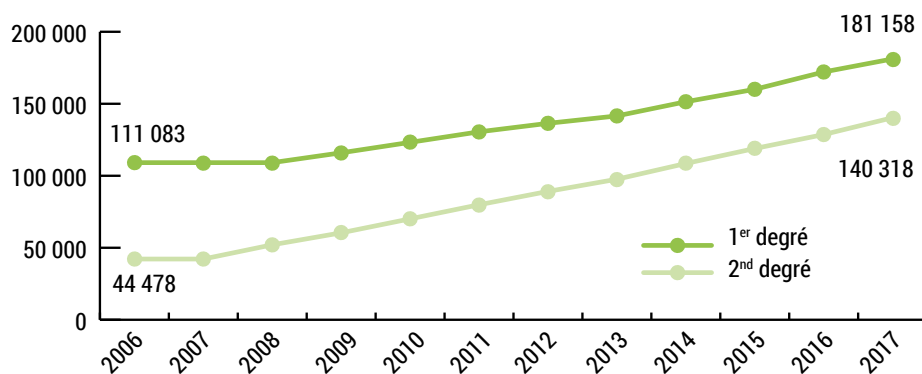
- Accueillir à l'École les élèves en situation de handicap répond à une exigence de justice et de solidarité.
- Depuis 2005, l'École accueille 200 000 élèves de plus en situation de handicap.
- Le développement de l'École inclusive et l'amélioration de l'accueil des élèves en situation de handicap impliquent aujourd'hui de renforcer l'articulation avec le secteur médico-social.
- Le 18 juillet 2018, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, ont présenté une stratégie commune pour une École inclusive.

Personnaliser les parcours

Des effectifs en augmentation constante

À la rentrée 2017, 321 476 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale : 181 158 dans le 1^{er} degré et 140 318 dans le 2nd degré.

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



À la rentrée 2018, 20 000 élèves en situation de handicap supplémentaires sont attendus.

Diversifier les modes de scolarisation

À la rentrée 2018, l'éducation nationale facilite la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel avec 38 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) nouvellement créées après les 40 unités déjà créées en 2017-2018. L'objectif est d'ouvrir 250 Ulis supplémentaires au lycée d'ici 2022.

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, annoncée par le Premier ministre le 6 avril 2018, se traduit concrètement cette année par :

- **180 unités d'enseignement en maternelle autisme** (Uema) à créer sur la durée de la stratégie nationale pour l'autisme ;
- **45 unités d'enseignement élémentaire Troubles du spectre autistique** (TSA) prévues dans la continuité des Uema (premières expérimentations à la rentrée 2018) dont cinq dès la rentrée 2018.

Les parcours de formation des élèves sourds sont diversifiés grâce à la création programmée d'un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) dans chaque académie.

Diplôme et certification professionnelle

Sur la base des propositions avancées par le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche intitulé *Les aménagements d'épreuves d'examens pour les élèves et les étudiants en situation de handicap*, il sera proposé des améliorations dans la passation des examens pour mieux prendre en compte toutes les formes de handicap. La réforme du lycée est aussi une occasion d'offrir aux élèves un continuum dans la prise en compte de leur handicap.

Mieux accueillir les élèves

Garantir l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap

Les équipes éducatives chargées d'accompagner les élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser leur autonomie. Deux catégories de personnes remplissent cette mission :

- les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), personnels sous contrat de droit public, recrutés sur critères de qualification professionnelle ou par transformation d'un contrat parcours emploi compétences (Pec) sur critères d'ancienneté ;
- les agents engagés par contrat Pec, sous contrat de droit privé régi par le Code du travail.

À la rentrée 2018, il y a 3 584 ETP d'accompagnants supplémentaires.

Pour la première fois depuis dix ans, les AESH (43 041 ETP) dépassent le nombre d'emplois aidés (29 000), ce qui souligne la détermination du ministère à offrir des emplois plus robustes aux accompagnants.

À ces effectifs s'ajoutent 2 600 ETP d'AESH en dispositif collectif (AESH-co) affectés dans les Ulis. Ces accompagnants interviendront à la rentrée 2018 auprès des 175 000 élèves en situation de handicap notifiés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Expérimentation : nouvelle organisation de l'accompagnement

Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont expérimentés dans chaque académie à partir de la rentrée 2018.

L'objectif de l'expérimentation est d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un projet collectif où s'articulent :

- évaluation des besoins éducatifs particuliers ;
- diversité de l'offre de formation ;
- différenciation pédagogique ;
- organisation de l'aide humaine ;
- projet d'établissement.

Dans le cadre de cette expérimentation, le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation pédagogique :

- coordination des moyens d'accompagnement en pôle, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques ;
- mobilisation de tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi de l'établissement.

Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche plus générale d'auto-évaluation et d'amélioration continue de la qualité, au niveau de l'établissement scolaire, des 1^{er} et 2nd degrés. À cet effet, un outil d'auto-évaluation, Qualinclus, est mis à disposition des établissements engagés.

Dans chaque académie, une dizaine d'établissements (écoles, collèges, LGT, LP) pourront participer à l'expérimentation. Les établissements avec Ulis ou UE seront privilégiés, ainsi que ceux déjà engagés dans la démarche Qualéduc, outil mis à disposition des établissements et des corps d'inspection pour développer une démarche d'assurance qualité.

Formation des professeurs

Tous les professeurs seront mieux préparés grâce à **de nouveaux outils pour aider à la prise en charge** :

- une plateforme de ressources pédagogiques en ligne pour les professeurs. Elle comprend des ressources pédagogiques simples, immédiatement utilisables en classe ;
- des postes de professeurs ressources, créés dans chaque académie afin de mieux accompagner les enseignants dans leurs démarches et de leur apporter une aide, si nécessaire.

Renforcer l'accompagnement numérique

Les outils numériques proposent des réponses personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, leur permettant de suivre une scolarité la plus proche possible de celles des autres élèves. (cf. fiche 12). La loi encadrant l'utilisation du téléphone portable prévoit l'utilisation des outils numériques par les élèves en situation de handicap.

Mieux recruter et mieux former les professeurs

L'ESSENTIEL

└ Par sa mission, l'éducation nationale est le ministère des savoirs, de la transmission et donc de l'humain. Aujourd'hui, l'enjeu est de mettre la personne au cœur de la politique des ressources humaines. Cela passe par un meilleur accompagnement des carrières (cf. fiche 20) et une meilleure formation.

└ La qualité de la formation des professeurs est la condition de la qualité d'un service public d'enseignement efficace, de l'attractivité des métiers et de la réussite des élèves.

└ Il est donc indispensable de renforcer cette formation en permettant une entrée plus progressive dans le métier, en renforçant la formation initiale en Espe, en articulant mieux celle-ci avec la formation continue (pendant les premières années de carrière) et en développant cette dernière tout au long de la carrière.

Susciter des vocations par le pré-recrutement

Le pré-recrutement permet aux étudiants de découvrir progressivement le métier de professeur dont ils ont souvent des représentations erronées qui les dissuadent de se présenter aux concours.

Selon une enquête menée par le Cnesco en novembre 2016, avant même d'avoir commencé leur formation pédagogique, les étudiants considèrent que « *la difficulté de faire progresser et réussir tous les élèves* », « *la gestion du comportement des élèves en classe* » et « *le manque d'intérêt des élèves* » rendent le métier de professeur difficile¹.

Opinion sur les difficultés de l'enseignement dans les 1^{er} et 2nd degrés (ensemble des étudiants)

(en %)	1 ^{er} degré		2 nd degré	
	cité en 1 ^{er}	3 réponses citées*	cité en 1 ^{er}	3 réponses citées*
Le manque d'intérêt des élèves	13,9	28,6	48,9	75,2
La gestion du comportement des élèves en classe	30,8	59,4	26,4	68,0
Les relations entre enseignants	1,0	4,0	0,9	3,9
Les relations avec les parents	14,0	47,0	3,1	22,4
Le manque de soutien de l'institution	6,4	23,1	3,4	18,9
La charge de travail	6,3	18,0	3,8	15,8
L'isolement de l'enseignant	1,8	10,7	1,0	5,8
La difficulté de faire progresser et réussir tous les élèves	19,2	56,2	9,2	48,9
L'imprévisibilité des situations en classe	5,5	32,2	2,2	22,9
Autre	1,1	1,8	1,1	2,5
Total	100,0 %	(**)	100,0 %	(**)

Base = 1103 répondants - (*) Les enquêtés pouvaient choisir trois réponses en les classant - (**) Total supérieur à 100 % en raison des réponses multiples

¹ Attractivité du métier d'enseignant, état des lieux et perspectives, Cnesco, novembre 2016, p. 83.

Ces difficultés éprouvées par les professeurs sont une des raisons du manque d'attractivité des concours d'enseignement dans certaines académies, pour le 1^{er} degré, et dans certaines disciplines, pour le 2nd degré.

À compter de la rentrée 2019, l'éducation nationale proposera aux étudiants, dès leur 2^e année de licence, de participer à des activités pédagogiques dans les classes. Ils pourront se présenter aux concours avec une motivation renforcée et une expérience de terrain qui leur sera utile pour leurs épreuves et leur année de stage.

Les assistants d'éducation profiteront pleinement de ce dispositif. Ils pourront ainsi être associés plus facilement à des activités pédagogiques et, s'ils le souhaitent, se préparer à devenir professeurs.

Comparaisons internationales : le recrutement des professeurs dans les pays de l'OCDE²

- L'accès à la formation initiale est conditionné par un diplôme universitaire :
 - dans 4 pays seulement sur les 35 dont les données sont disponibles, un master est requis pour enseigner dans l'enseignement pré-élémentaire. Dans 22 des 36 pays dont les données sont disponibles, le niveau master est indispensable pour enseigner en filière générale du 2^e cycle de l'enseignement secondaire ;
 - dans deux tiers des pays, en plus des diplômes requis, des critères de sélection s'appliquent : moyenne dans l'enseignement secondaire, entretien, concours (comme en France), test normalisé.
- La durée de la formation initiale des enseignants varie plus dans l'enseignement pré-élémentaire qu'à tout autre niveau d'enseignement : de deux ans pour la certification de base en Corée et au Japon à cinq ans en Autriche, au Chili, en France, en Islande et en Italie. Pour le secondaire, elle oscille entre quatre et six ans.
- Dans l'ensemble des pays, l'organisation de la formation des enseignants se fait selon deux modalités :
 - le modèle simultané prévoit de dispenser en même temps les cours dans les matières qui seront enseignées et les cours de pédagogie et de pratique. C'est la plupart du temps le cas pour les enseignants qui se destinent à l'enseignement dans le pré-élémentaire et l'élémentaire ;
 - le modèle consécutif prévoit que la préparation pédagogique et pratique vient après les cours dans les matières qui seront enseignées. Il est plus courant pour les enseignants qui se destinent aux 1^{er} et 2^e cycles de l'enseignement secondaire.Dans les deux cas, un stage pratique est obligatoire pour enseigner à tous les niveaux d'enseignement dans la grande majorité des pays de l'OCDE avec des durées diverses (282 jours en Allemagne).

La formation initiale des enseignants

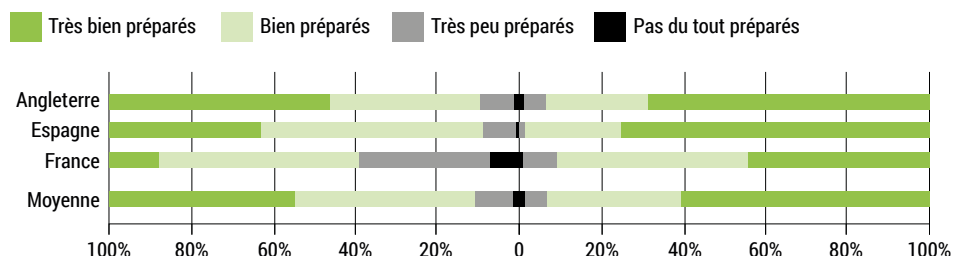
Selon une étude de l'OCDE de 2013, les professeurs français sont ceux qui s'estiment les moins préparés à la pratique pédagogique.

La mise en place des Espe depuis la rentrée 2013 n'a pas réussi à répondre à l'ensemble des attentes des futurs professeurs. Une enquête du Cnesco relève que 41 % des étudiants en Espe qui se destinent à l'enseignement dans le 1^{er} degré s'estiment « *assez bien préparés* » tandis que 31 % s'estiment « *assez mal préparés* ».

² <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/eag-2014-fr.pdf?expires=1533920485&id=id&accname=quest&checksum=1E9189E4F55F7DE791B9EB1D68ED7448>

Il est donc indispensable de repenser la formation initiale des professeurs qui doit être prise en charge par des professeurs qui sont en poste devant les classes. En effet, la formation initiale doit permettre aux professeurs de consolider leurs savoirs disciplinaires, de se nourrir du meilleur de la recherche et de bénéficier de l'expérience des meilleures pédagogies.

Sentiment des enseignants d'être préparés à l'enseignement (2013)



OCDE (2014), Résultats de Talis 2013

Un groupe de travail commun entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation présentera à l'automne des propositions d'amélioration de la formation initiale des enseignants.

Se former tout au long de sa carrière

Pour bien former les professeurs, il est indispensable **d'agir en amont du master, avec le pré-recrutement et en aval avec des formations tout au long de la carrière** et un accompagnement spécifique pour les professeurs néo-titulaires.

Plusieurs études ont établi un lien entre la qualité de la formation continue des professeurs et l'amélioration significative de l'apprentissage des élèves³. Une formation continue de grande qualité a également un impact significatif sur la stabilité des équipes.

La formation continue permet aux professeurs :

- de consolider et de valoriser leurs compétences professionnelles, y compris dans leur discipline d'enseignement ;
- d'encourager l'évolution professionnelle de ceux qui le souhaitent (passage de concours internes, fonctions d'encadrement pédagogiques, diversification des compétences, mobilité vers d'autres administrations, etc.) ;
- de remédier aux difficultés, pédagogiques ou autres, auxquelles sont confrontés certains membres de la communauté éducative.

L'amélioration de la formation continue des professeurs est une composante fondamentale de l'agenda social. Ce dernier chantier sera ouvert au début de l'année 2019. Ce renforcement de la formation continue s'inscrit dans le cadre plus large des évolutions de la gestion des ressources humaines du ministère et de la mise en œuvre d'une fonction RH de proximité (cf. fiche 20).

³ Regards sur l'éducation, OCDE, 2014, p. 543.

Comparaisons internationales : la formation continue des professeurs dans les pays de l'OCDE

La formation continue est obligatoire pour les enseignants de tous les niveaux d'enseignement dans 25 des 33 pays dont les données sont disponibles.

Selon l'édition de 2013 de l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (*Teaching and Learning International Survey, Talis*) de l'OCDE, c'est dans la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation que les professeurs ont le plus besoin de développement professionnel.

Besoins des enseignants en matière de développement professionnel (2013)

Pourcentage d'enseignants du 1^{er} cycle du secondaire déclarant avoir d'importants besoins de développement professionnel dans les domaines suivants



Mieux accompagner les professeurs tout au long de leur carrière

L'ESSENTIEL

La bonne gestion de la carrière est l'une des composantes essentielles du bien-être au travail et donc de l'efficacité de la politique publique d'éducation. La formation continue et l'accompagnement des professeurs dans le déroulement de leur carrière sont des leviers fondamentaux de dynamisme et de confiance.

Pour véritablement être en soutien des professeurs, l'enjeu est donc de passer d'un traitement administratif de leur carrière à un accompagnement plus individuel.

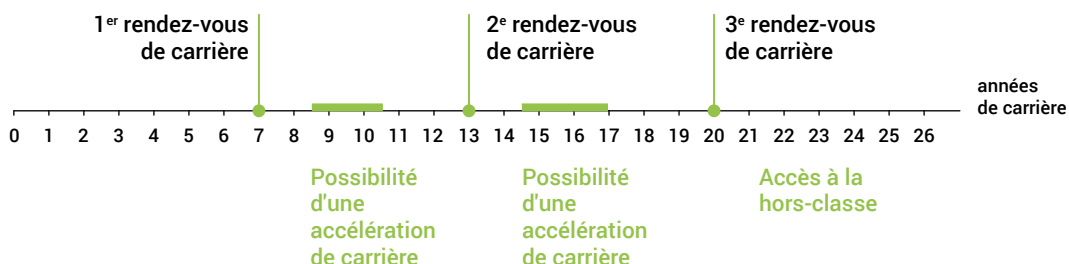
À la rentrée 2018, la gestion des ressources humaines (GRH) du ministère de l'Éducation nationale connaît de premières évolutions appelées à s'accroître. La moitié des académies expérimentent ainsi une gestion de proximité des ressources humaines en nommant une personne dédiée au plus près des écoles et des établissements.

Un meilleur accompagnement des professeurs

L'accompagnement des professeurs dans l'exercice de leur fonction est une priorité.

Il relève de plusieurs acteurs : inspecteurs, chefs d'établissement, services des ressources humaines, etc.

Le protocole Parcours professionnel, carrières et rémunération (PPCR) prévoit trois rendez-vous de carrière qui permettent aux professeurs de faire le point sur leurs perspectives et projets.



Une revalorisation salariale des professeurs affectés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+)

Pour reconnaître l'engagement auprès des élèves qui rencontrent le plus de difficultés et stimuler l'attractivité et la réussite des écoles et établissements concernés, la rémunération indemnitaire des personnels affectés en écoles et collèges de Rep+ sera progressivement revalorisée jusqu'en 2020. **Cette revalorisation se traduit, dès la rentrée 2018, par une première part correspondant à 1 000 euros nets par an.**

Une gestion des ressources humaines de proximité

Pour améliorer l'accompagnement des équipes pédagogiques et de l'ensemble des personnels, le ministre de l'Éducation nationale a souhaité **la création et le déploiement progressif d'une fonction de GRH de proximité**. L'enjeu est d'aller vers une GRH plus qualitative et plus proche des besoins et des attentes des personnels.

En cette rentrée 2018, la moitié des académies expérimente le dispositif qui poursuit quatre objectifs principaux :

- offrir aux personnels un interlocuteur proche de leur lieu de travail qu'ils pourront consulter sur simple demande ;
- être à l'écoute des personnels, notamment en ce qui concerne les conditions de travail ;
- répondre aux demandes des personnels désireux de se former et d'évoluer vers de nouvelles fonctions ou de nouvelles carrières ;
- apporter une expertise ressources humaines aux cadres : chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale, etc.

Expérimentation dans l'académie de Toulouse :

L'académie de Toulouse a, dès le mois de mars 2018, expérimenté la gestion des ressources humaines en déployant un spécialiste des ressources humaines sur le secteur de Toulouse-ouest qui comprend de nombreux établissements en éducation prioritaire. Il s'agit d'épauler les chefs d'établissement dans l'animation des équipes éducatives. En quelques semaines, ils ont tous été rencontrés afin d'identifier leurs attentes et d'établir un plan d'action pour 2019.

Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles

L'ESSENTIEL

- └ Le soutien financier aux familles les plus modestes est renforcé.
- └ L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants est un facteur déterminant de réussite scolaire.
- └ Cela passe par une meilleure association des parents à la vie de l'École. À la rentrée 2018, la Mallette des parents va y contribuer :
 - ce dispositif propose aux parents une série de réunions sur des sujets précis indispensables au suivi et à la réussite de la scolarité de leurs enfants ;
 - toute l'année, un site Internet, mallettedesparents.education.gouv.fr, accompagne parents et professeurs pour développer une co-éducation efficace.

Soutien financier aux familles

Deux grands dispositifs d'aides permettent de soutenir les familles les plus modestes et de faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves :

- les bourses nationales ;
- les fonds sociaux.

Un effort financier significatif pour les bourses nationales

En cette rentrée 2018, les collégiens boursiers sont au nombre de 860 000 et les lycéens boursiers de 575 000, soit un élève du 2nd degré sur quatre.

Sur l'année scolaire 2018-2019, les familles de collégiens bénéficieront de l'augmentation de 25 % de l'ensemble des niveaux de bourses décidée en 2017.

Montant annuel des bourses scolaires nationales du 2nd degré
(année scolaire 2018-2019)

	Collège	Lycée
Échelon 1	105 euros	435 euros
Échelon 3	453 euros	630 euros
Échelon 6	—	921 euros

Les familles dont les enfants suivent une scolarité en internat (en collège ou lycée) peuvent également bénéficier d'une prime d'internat d'un montant de 258 euros pour l'année scolaire 2018-2019.

En 2018, le montant des crédits consacrés à ces dispositifs s'élève à 708 millions d'euros, contre 649 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 9 %.

Ces dispositifs de soutien s'ajoutent à l'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales, pour un montant compris entre 367 euros et 401 euros à la rentrée 2018.

Une procédure allégée pour les familles

Un simulateur en ligne permet désormais aux familles de vérifier si elles peuvent bénéficier d'une bourse pour leur enfant au collège ou au lycée¹.

Par ailleurs, pour faciliter les démarches, **les demandes de bourses de collège de l'enseignement public sont dématérialisées** depuis la rentrée 2017. Cette simplification a été étendue aux bourses de lycée au printemps 2018 en vue de la présente rentrée scolaire. Plus de la moitié des demandes de bourse de lycée ont d'ores et déjà été effectuées en ligne.

Des fonds sociaux pour aider les familles en difficulté

Deux types de fonds sociaux permettent aux établissements de soutenir les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés : le fonds social collégiens et lycéens et le fonds social pour les cantines.

Ces deux dispositifs ont bénéficié à environ 390 000 élèves en 2017, pour un montant total de 49 millions d'euros. La dotation 2019 au titre des fonds sociaux s'élève à 55 millions d'euros.

La Mallette des parents

L'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants est inégale, souvent par méconnaissance du milieu scolaire, alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel de réussite des enfants.

L'objectif de la Mallette des parents est d'inviter toutes les familles à l'école et au collège afin d'explicitier les enjeux de la scolarité, l'organisation de l'École, le rôle de chaque interlocuteur, le déroulement des apprentissages, les savoirs à acquérir ou encore les grandes étapes du suivi médical de l'enfant (cf. fiche 22).

La mallette comporte deux volets :

- l'organisation à l'école ou au collège de réunions avec les parents ;
- la mise à disposition des parents et des équipes éducatives de ressources permettant de trouver des réponses à l'ensemble des questions qu'ils peuvent se poser.

¹ http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college ; http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee

L'expérimentation de la Mallette des parents
dans l'académie de Créteil

La Mallette des parents est expérimentée depuis 2008.
Depuis sa mise en place dans l'académie de Créteil, des professeurs l'utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats.
Une étude de l'École d'économie de Paris publiée en 2010 souligne les effets positifs de ce dispositif sur l'assiduité des élèves et leurs résultats scolaires :

Dans les classes dont certains parents ont bénéficié du programme, les comportements des élèves sont nettement meilleurs que dans les autres classes.			
	Moyenne ou proportion dans les classes témoins	Moyenne ou proportion dans les classes bénéficiaires	Différence : effet du programme
Nombre de ½ journées d'absence non justifiée	4,3	3,6	- 0,7
Avertissement ou sanction	10,9 %	8,4 %	- 2,5 points
Très bonne note de vie scolaire	32,6 %	37,4 %	+ 4,8 points
Distinctions au conseil de classe	34,5 %	38,5 %	+ 4,0 points

Source : École d'économie. Les variables sont mesurées au 3^e trimestre. Toutes les différences sont statistiquement significatives, étant donnée la taille des échantillons. Les « très bonnes notes de vie scolaire » sont définies comme la note maximum dans le collège de l'élève ou cette note moins 1.

Chaque début d'année scolaire, **trois réunions thématiques** seront proposées aux parents dans les écoles et les collèges. Le Code de l'éducation sera modifié en ce sens.

Ces réunions doivent permettre aux parents et aux professeurs d'échanger. Elles sont donc de préférence organisées en petits groupes et portent sur des sujets majeurs comme les apprentissages, la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention des addictions, l'importance du sommeil et d'une bonne alimentation, etc.

Mis en ligne début septembre 2018, le site mallettedesparents.education.gouv.fr offre aux parents comme aux équipes pédagogiques des ressources classées par niveau scolaire et par thématique.

Ce site permet en particulier aux parents de prolonger les échanges avec les professeurs et de disposer de toutes les informations nécessaires pour les aider à accompagner la scolarité de leurs enfants.

Il propose également aux équipes éducatives des supports pour organiser et animer les rencontres avec les familles :

- préparer les rencontres avec les parents ;
- intégrer la relation avec les parents dans le projet d'école ;
- construire avec les parents le projet personnel de l'élève ;
- prendre en charge une situation de harcèlement.

Le site de la Mallette des parents s'enrichira régulièrement de nouvelles ressources afin de renforcer le lien de confiance entre l'École et les familles.

Améliorer le bien-être des enfants à l'école



L'ESSENTIEL

- └ Le bien-être des enfants à l'école est indispensable pour leur permettre d'avoir confiance en l'école, confiance en eux-mêmes et confiance en leur réussite.
- └ Éduquer, protéger et prévenir sont les conditions d'une scolarité sereine pour les élèves.
- └ En lien étroit avec le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation nationale travaille à une meilleure articulation entre santé scolaire et santé publique.

Renforcer le suivi des élèves

L'article L. 541-1 du Code de l'éducation dispose que **tous les élèves doivent bénéficier d'une visite médicale** au cours de leurs sixième et douzième année.

En 2016, seulement 47 % des élèves ont bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans.

Or, la question du dépistage précoce des problèmes liés aux dents, à la vue et à l'ouïe est fondamentale pour répondre :

- à l'inégal suivi médical des enfants ;
- aux difficultés scolaires qui en sont parfois la conséquence.

C'est pourquoi, le 26 mars 2018, le Plan national de santé publique présenté par le Premier ministre a posé un objectif clair : **d'ici 2020, 100 % des enfants doivent avoir bénéficié d'une visite préventive avant 6 ans.**

Ces visites permettront d'avoir une vigilance toute particulière pour les troubles Dys et une meilleure prévention.

Par ailleurs, la Mallette des parents (cf. fiche 21) donne toutes les informations nécessaires aux familles pour qu'elles puissent faire suivre la santé de leurs enfants.

Mieux articuler la santé scolaire avec la santé publique

Le 10 avril 2018, les ministres de l'Éducation nationale et des Solidarités et de la Santé ont présenté leur stratégie commune. Il s'agit :

- **d'inscrire la politique de santé scolaire dans le cadre de la politique de santé publique** (actualiser les conventions entre les agences régionales de santé et les rectorats pour mettre l'accent sur le parcours de santé des enfants âgés de 0 à 6 ans) ;
- **de mieux construire et organiser l'accès à la santé des enfants avant l'âge de 6 ans** grâce à un travail partagé et coordonné entre la santé scolaire, la protection maternelle et infantile et les professionnels de santé, en fonction des territoires.

Pour atteindre cet objectif, **un calendrier de travail entre les deux ministères est établi :**

17 septembre 2018

Séminaire de lancement par les deux ministres

Septembre-décembre 2018

Groupes de travail et déplacements en académies

Décembre 2018

Colloque final : recommandations issues des travaux menés par les groupes de travail et coordonnés par la députée Stéphanie Rist et le Dr Marie-Sophie Barthet-Derrien.

Renforcer l'éducation à la santé

La médecine scolaire mène des campagnes de prévention et assure le suivi des élèves. Ses objectifs sont :

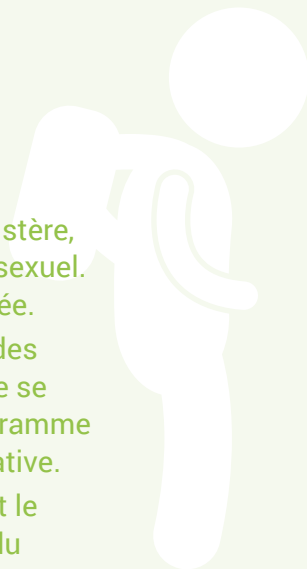
- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves ;
- le suivi des élèves ayant des besoins spécifiques ;
- le lien entre la famille, l'École et le monde médical ;
- le recueil de données épidémiologiques permettant une meilleure connaissance de la population concernée ;
- l'identification des besoins de santé prioritaires du secteur.

Par ailleurs, **les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité, d'une éducation à la santé** qui porte sur les règles élémentaires d'hygiène, les gestes et postures pour prévenir le mal de dos, l'alimentation saine et équilibrée, les premiers secours, la vie affective à l'école primaire, et sexuelle dans le cadre du cours de sciences de la vie et de la Terre au collège.

Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves

L'ESSENTIEL

- └ La lutte contre le harcèlement est une priorité du ministère, en particulier le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel. La journée annuelle Non au harcèlement lui sera consacrée.
- └ Afin de renforcer l'identification et la prise en charge des situations de harcèlement, chaque établissement scolaire se dote d'un plan de prévention du harcèlement et d'un programme d'actions engageant l'ensemble de la communauté éducative.
- └ Dans les collèges, des élèves ambassadeurs se feront le relais, auprès de leurs pairs, des enjeux de la prévention du harcèlement et des moyens d'y contribuer.



Le harcèlement nuit gravement à la vie scolaire des écoles et des établissements

94,1 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur établissement. Cette proportion est en augmentation par rapport aux enquêtes de 2013 et 2011.

Le nombre de collégiens déclarant les atteintes qu'ils ont subies et pouvant s'apparenter à du harcèlement est en légère baisse par rapport aux autres années (5,6 %)¹.

En revanche, les formes de harcèlement changent avec une montée en puissance très inquiétante du harcèlement sur les supports numériques. En 2017 :

- **18 % des collégiens** déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable (usurpation d'identité, vidéos humiliantes ou diffusion de rumeurs) ;
- **11 % des élèves** déclarent avoir été insultés ou humiliés via ces nouvelles technologies ;
- **7 % des collégiens** ont déclaré avoir subi au moins trois atteintes différentes, ce qui s'apparente à du cyberharcèlement. Il est davantage subi par les filles (8 % contre 6 % pour les garçons) et les élèves de 3^e.

Sur le quinquennat, il s'agit de faire disparaître de nos écoles et établissements les phénomènes de harcèlement.

L'interdiction du portable à l'école et au collège est un élément essentiel de cette lutte contre le harcèlement (cf. fiche 16).

¹ Écoles, établissements, climat scolaire - Note d'information - N° 17.30 - décembre 2017

Accélérer la professionnalisation de la lutte contre le harcèlement

Sur l'ensemble du territoire national :

- **310 référents harcèlement départementaux et académiques** vont accompagner cette année les personnels éducatifs et les établissements scolaires ;
- **1 500 formateurs académiques** proposent, par ailleurs, des actions de formation adaptées aux besoins exprimés localement.

Après la mise en place de plans académiques de prévention du harcèlement, chaque école, collège et lycée devra se doter en 2018-2019 d'un plan de prévention.

Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement

La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves. **Actuellement, 5 000 lycéens jouent le rôle de référents harcèlement.** Dans le même esprit, les collégiens vont être formés pour sensibiliser leurs camarades. Pour cela, des outils seront mis à leur disposition sur le site Non au harcèlement.

2018 : informer et mobiliser contre le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel

En 2018, la Journée nationale de mobilisation contre le harcèlement aura lieu le jeudi 8 novembre. Cette année, l'accent sera mis sur le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel. Le choix de ce thème répond à une préoccupation profonde des élèves, exprimée notamment à travers les productions vidéos et les affiches du prix Non au harcèlement.

Dans le cadre du concours Non au harcèlement, qui a attiré 39 000 participants en 2017-2018, une rubrique Prix cyber sera proposée pour la session 2018-2019 à tous les élèves.

Chiffres clés

310 référents harcèlement mobilisés

2 plateformes de signalement : le 3020 et le 0800 200 000

38 557 participants au prix Non au harcèlement

1 500 formateurs académiques

5 000 ambassadeurs lycéens de lutte contre le harcèlement

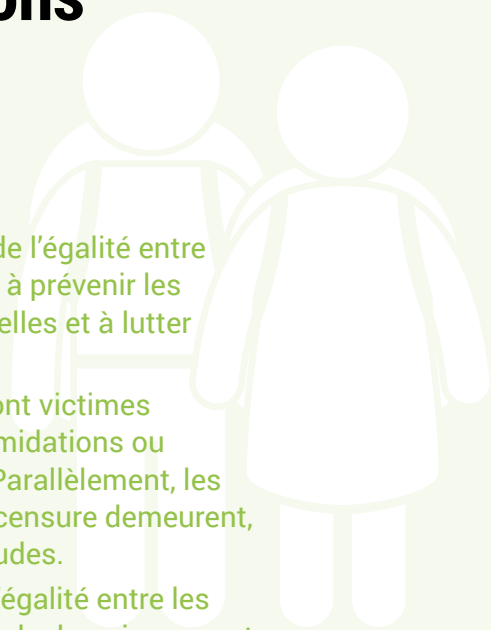
7 millions de vues du clip national de prévention

500 000 visiteurs sur le site Non au harcèlement

Transmettre la culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons

L'ESSENTIEL

- └ L'École de la République doit être le lieu de l'égalité entre les filles et les garçons. À cette fin, elle veille à prévenir les comportements sexistes, les violences sexuelles et à lutter contre les stéréotypes.
- └ Pourtant, aujourd'hui, des jeunes filles sont victimes dans le cadre scolaire de harcèlement, d'intimidations ou d'agressions à caractère sexiste ou sexuel. Parallèlement, les préjugés sexistes et les phénomènes d'autocensure demeurent, notamment dans les choix de poursuite d'études.
- └ Le président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes grande cause nationale du quinquennat, ce qui passe notamment par une action éducative résolue.



Faire vivre au plus près des élèves la culture de l'égalité : des référents égalité dans tous les établissements

Dès la rentrée 2018, chaque établissement va nommer un référent égalité. Leur rôle consiste à diffuser une culture de l'égalité au sein de l'école en sensibilisant les élèves par :

- de l'information et des actions éducatives auprès des élèves et des équipes éducatives ;
- la mobilisation à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ;
- le développement d'interventions d'associations promouvant l'égalité entre les filles et les garçons.

Les référents égalité agissent en lien avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement.

Les enseignements permettent de transmettre cette culture de l'égalité, grâce à la littérature, à l'histoire, aux cours d'enseignement moral et civique, et de sciences et vie de la Terre. Dans ce domaine, il est essentiel d'éduquer au respect du corps de l'autre et de lutter contre l'exposition à la pornographie, tout en veillant à ce que l'enseignement soit pleinement adapté à chaque niveau d'âge.

Sanctionner plus fortement les agissements sexistes au sein des établissements scolaires

La lutte contre le harcèlement scolaire, l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège et plus largement l'ensemble des efforts accomplis pour promouvoir et transmettre le respect d'autrui participent de la lutte contre les comportements sexistes.

Toute parole sexiste et tout acte déplacé fait l'objet d'une sanction.

La sanction peut aller du rappel à l'ordre à l'exclusion de l'élève. Dans le cadre des mesures de responsabilisation, inscrites dans l'échelle des sanctions depuis 2011, l'éducation nationale entend développer les stages de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons. Organisés dans le cadre de l'établissement ou d'un réseau d'établissements, ils ont vocation à se développer à compter de la rentrée 2018, en dehors des heures de cours, par exemple le mercredi ou le samedi matin. Ces stages s'articuleront avec les actions de prévention collectives menées dans les établissements scolaires.

Grâce à la Mallette des parents, les familles seront également informées sur les risques d'exposition de leurs enfants aux images pornographiques, qui véhiculent une image dégradée de la femme.

Assurer la mixité des formations et des institutions représentatives

L'accompagnement des élèves dans la conception de leurs projets est renforcé (cf. fiche 10). Dans ce cadre, une action spécifique est menée pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir, auprès des filles comme des garçons, les filières qui sont les moins mixtes.

Dès les prochaines élections, le Conseil national et les conseils académiques de la vie lycéenne devront respecter le principe de parité. Autant que possible, les conseils de la vie collégienne doivent également respecter le principe de parité.

Sécuriser les écoles et les établissements scolaires

L'ESSENTIEL

- └ Dans un contexte de menace élevée, la sécurité des élèves et des personnels est une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale.
- └ En lien étroit avec le ministère de l'Intérieur et les collectivités locales, le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité veille à la mise en œuvre des plans nationaux et des instructions relatives à la sécurisation des écoles et des établissements sur l'ensemble du territoire.
- └ Ces mesures inscrites dans le cadre général du Plan Vigipirate et de l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 constituent un cadre pour tous les acteurs qui contribuent à la sécurité des établissements.
- └ La diffusion d'une culture partagée de la sécurité est plus que jamais un objectif prioritaire. À cet effet, à la fin du mois d'août, les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale adressent aux préfets et aux recteurs une instruction pour rappeler le contexte et les mesures nécessaires à prendre pour mettre en sécurité les élèves et les personnels.

Sécuriser les écoles et les établissements scolaires

La sécurisation des écoles, des collèges et des lycées est une priorité nationale.

Chaque école et chaque établissement dispose désormais d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion). Dès la rentrée scolaire, le service spécialisé du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère entame un cycle de visites sur le terrain. L'objectif est d'apporter une expertise dans le champ de la sûreté et de la sécurité au bénéfice des communautés éducatives et des espaces scolaires qui les abritent.

En juillet 2018, des rencontres ont eu lieu entre le ministère de l'Éducation nationale et l'association des maires de France, l'association des départements de France et l'association des régions de France pour organiser des groupes de travail sur la sécurité des établissements scolaires, particulièrement sur les modalités de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sécurité, la sécurisation des bâtiments et les questions liées aux risques de radicalisation.

Des mesures simples sont nécessaires :

- l'accueil à l'entrée des écoles et des établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- trois exercices de sécurité sont organisés chaque année, dont un avant les vacances de la Toussaint (prioritairement l'exercice attentat-intrusion).

Adopter la bonne attitude en situation de crise

Le PPMS attentat-intrusion établit clairement la procédure à suivre en cas d'intrusion ou d'attentat terroriste dans les écoles et établissements.

Dans les écoles, une attention particulière est portée à la cohérence des procédures de sécurisation prévues pendant les temps scolaires, qui relèvent de l'éducation nationale, et les temps périscolaires, qui relèvent des collectivités territoriales.

Ces procédures font l'objet d'un suivi et d'une actualisation, si nécessaire, tout au long de l'année. Il s'agit d'aider les élèves et les personnels à appréhender leur environnement en situation de crise. L'accent est notamment mis sur :

- la reconnaissance sonore de l'alarme et de la fin de l'alarme ;
- la découverte des cheminements dans les bâtiments et l'enceinte de l'établissement ;
- l'identification des lieux de confinement et des cachettes ainsi que des possibles sorties ;
- le repérage des objets permettant de se barricader et de se protéger.

La réalisation des exercices PPMS fait l'objet d'un suivi détaillé par les académies et le ministère. Le bilan en a été partagé avec les recteurs d'académie le 3 mai 2018. Les prochains exercices de simulation devront être réalisés pour l'ensemble des académies avant le 15 novembre 2018. Un nouvel état des lieux, académique et national, sera alors dressé, les retours des académies étant attendus pour le 30 novembre 2018.

Diffuser la culture de la sécurité dans la communauté éducative

Par ailleurs, l'éducation nationale effectue un travail continu pour diffuser la culture de la sécurité dans l'ensemble du système éducatif.

Ainsi, la formation des cadres, notamment des personnels de direction des établissements, à la gestion de crise se poursuit. Elle est organisée en partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

La mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs attendus feront l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année scolaire 2018-2019.

Prévenir la radicalisation

Le ministère a mis en place un ensemble de dispositions visant à lutter contre la radicalisation :

- lutte contre les obscurantismes dans le cadre des enseignements ;
- suivi particulier de l'instruction à domicile ;
- mise en œuvre de la loi Gatel du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle de certains établissements privés hors contrat.

Une coordination étroite entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur

Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'Éducation nationale inscrit son action en coopération étroite avec le ministre de l'Intérieur. Tout récemment, dans un exercice d'ampleur nationale, le ministre a pu tester l'ensemble des chaînes d'alertes de son ministère incluant l'administration centrale et les services déconcentrés d'une académie et ce, en parfaite coordination, tant entre acteurs internes à l'éducation nationale qu'avec les autres services de l'État.

Des instructions en provenance des deux ministres sont transmises chaque année scolaire aux recteurs et aux préfets, pour recenser l'ensemble des dispositions mises en place dans les académies (cellules de crise, plans et protocoles, suivi des exercices, référents, etc.).

Sur le terrain, dans chaque département, un état-major de sécurité, présidé par le préfet associant l'IA-Dasen et ses services, se réunit spécifiquement pour prendre toutes les mesures visant à intensifier la sécurité des établissements.

Une ambition pour tous les territoires

L'ESSENTIEL

— Afin de proposer aux élèves une offre éducative de qualité sur tous les territoires de la République, il est indispensable de l'adapter aux évolutions démographiques et de développer des projets pédagogiques ambitieux.

— Au cœur de cette stratégie, les territoires ruraux de métropole et les Outre-mer bénéficient d'une attention toute particulière en cette rentrée 2018.

Une offre scolaire de qualité dans les territoires ruraux

La ruralité recouvre des réalités géographiques, démographiques, économiques et sociales multiples. Il s'agit donc de développer une vision d'ensemble du territoire, y compris sur l'outre-mer, en considérant que notre richesse découle de la diversité de nos espaces.

En dépit d'une baisse démographique dans le 1^{er} degré (36 200 élèves en moins) qui concerne tout particulièrement le rural, **les moyens consacrés au primaire continuent d'augmenter à la rentrée 2018 :**

- dans les 45 départements les plus ruraux : 400 postes supplémentaires pour - 40 000 élèves en deux ans ;
- maintien d'un réseau d'écoles rurales à un haut niveau de densité : 20 % des écoles en France comptent 1 ou 2 classes ;
- **amélioration du taux d'encadrement des élèves dans tous les départements**, notamment dans les cinquante les plus ruraux afin d'offrir un service d'éducation efficace partout sur le territoire :
 - en Lozère, c'est une moyenne de 14 élèves par classe ;
 - dans le Cantal, c'est une moyenne de 17 élèves par classe.

En cette rentrée 2018, les territoires ruraux bénéficient en priorité :

- de la revitalisation des internats (cf. fiche 11) ;
- du Plan mercredi qui va dynamiser et améliorer la qualité des activités proposées (cf. fiche 17) ;
- du Plan bibliothèque pour constituer des fonds de livres dans les écoles isolées qui en sont dépourvues (cf. fiche 8) ;
- du programme Écoles numériques innovantes et ruralité lancé en juin 2018 et doté de 20 millions d'euros, qui va permettre à 3 000 écoles de bénéficier d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'École et des territoires ruraux.

L'éducation nationale accompagne **et promeut les innovations organisationnelles et pédagogiques qui permettent d'améliorer la qualité de l'offre éducative en milieu rural.**

C'est le cas des pôles scolaires, qui permettent d'assurer une meilleure continuité des parcours entre primaire et collège, de garantir aux enfants, en tous points du territoire, les mêmes chances d'accès au savoir et de rompre l'isolement des professeurs.

Un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales

Les conventions ruralité sont le fruit d'un dialogue étroit entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux ou de montagne.

L'objectif est de signer une dizaine de conventions nouvelles en 2018. 100 emplois d'enseignants supplémentaires ont été réservés à ce titre dans le budget 2018 dont 43 emplois ont d'ores et déjà été délégués aux académies.

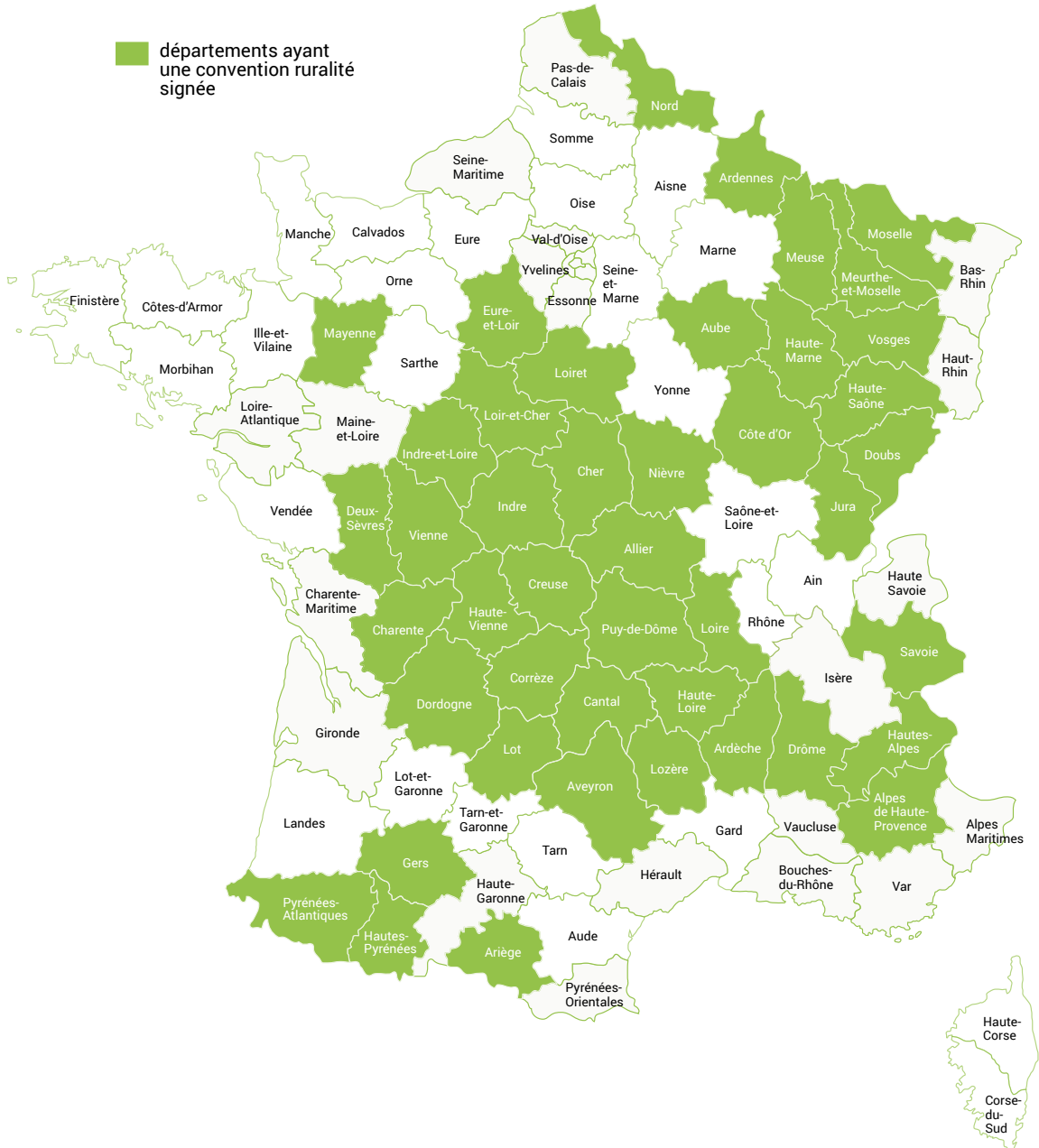
Au 31 août 2018, 44 départements étaient couverts par une convention ruralité.

Promouvoir la réussite des élèves ultramarins

Le livre bleu *Une ambition pour l'outre-mer*, issu des assises des Outre-mer débutées à l'automne 2017, retient comme priorité l'accès de tous à une éducation de qualité dans et hors de l'école afin de réduire les écarts entre les élèves ultramarins et ceux de la Métropole dans la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Pour cela, Devoirs faits sera étendu aux écoles dans les territoires ultramarins à compter de la rentrée 2019. Ce dispositif s'inscrit en continuité avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ et Rep qui profitent à ces territoires.

En outre, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à partir de la rentrée 2019 sera un puissant levier pour améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux et combler les retards des élèves ultramarins. En effet, aujourd'hui, les territoires d'outre-mer, en premier lieu la Guyane et Mayotte, ont les taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans les plus faibles.

 départements ayant une convention ruralité signée





POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

education.gouv.fr/rentree-2018
#Rentrée2018



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

